



Questions de population au Mali : des enjeux internationaux aux perspectives locales

Bamako – Mali, 6-7 Janvier 2003

San – Mali, 9 janvier 2003

Entrée dans l'âge adulte en milieu rural africain : vers une convergence des trajectoires masculines et féminines ? Le cas des Bwa du Mali¹

Véronique HERTRICH et Marie LESCLINGAND²

INED, France

¹ Papier présenté au XXIV^e Congrès général de la population à Salvador de Bahia (Brésil) en août 2001 et à la Conférence annuelle de la Population Association of America (PAA) à Atlanta (USA) en mai 2002.

² INED, 133, boulevard Davout, 75 980 Paris cedex 20 (France)

Tél. : 33 (0) 1 56 06 21 32 / Fax : 33 (1) 0 56 06 21 94 / Mél. : hertrich@ined.fr, lescling@ined.fr

Période de transition entre l'enfance et l'âge adulte, la jeunesse est un champ d'observation privilégié des changements qui s'opèrent dans les rapports de genre. Les multiples expériences qui s'y jouent - début de la vie sexuelle, de la vie conjugale, entrée en activité, autonomie résidentielle, mobilité ... - , sont autant d'éléments qui participent à la construction d'identités sociales différenciées pour les hommes et les femmes. Les modalités et les temporalités que prennent les événements marquant le passage à l'âge adulte expriment pour une grande part, les modèles transmis par les générations passées et dont la réalisation est d'autant mieux contrôlée qu'elle s'opère à des âges jeunes, quand la tutelle familiale reste forte. En ce sens, les changements dans les étapes vers l'âge adulte peuvent traduire la reconnaissance de nouvelles formes de comportements mais aussi un relâchement du contrôle social de la jeunesse et une redéfinition de la place faite aux individus dans l'ordre des sexes et des générations. La disparition du modèle de mariage précoce des filles, tel qu'il existait dans de nombreuses populations africaines, peut ainsi être considéré à la fois comme l'expression du recul de l'autorité familiale dans la formation des couples et de la reconnaissance d'une nouvelle condition faite à la jeune femme (Locoh, 1996 ; Hertrich et Locoh, 1999). En effet, mariée plus tard, celle-ci dispose désormais d'un "temps libre", de maturation, hors de la sphère conjugale, et se trouve mieux à même de formuler des projets personnels et de les faire valoir. Par ailleurs les changements dans le passage à l'âge adulte sont aussi de nature à porter une évolution dans les rapports de sexe aux âges ultérieurs. En effet, pour beaucoup, les événements vécus pendant la jeunesse correspondent à l'acquisition d'attributs statutaires et à l'élaboration de rapports sociaux qui marqueront durablement l'individu. Ainsi on peut penser que les rapports qui s'établiront au sein du couple ne sont pas indépendants des conditions dans lesquelles il s'est formé (âge et écart d'âges de l'homme et de la femme, décision de l'union, existence d'un projet propre aux intéressés...). De même l'acquisition d'une formation prolongée et d'un emploi salarié au début de l'âge adulte pèseront sur la capacité de la femme à s'affirmer ultérieurement dans le champ décisionnel, par delà les hiérarchies instituées entre les sexes.

La jeunesse s'est imposée comme objet d'étude dans les pays du Nord dans les années quatre-vingt alors qu'avec la prolongation de la scolarisation, le passage à l'âge adulte devenait plus tardif et plus progressif, avec une dissociation et une réversibilité croissantes des étapes marquant l'accès à l'autonomie (Chamboredon, 1985 ; Galland, 1991 ; Bozon, 1996 ; Villeneuve Gokalp, 1996, INSEE, 1997). En démographie africaine, les recherches portant sur les débuts de l'âge adulte se sont développées dans les quatre-vingt-dix dans le cadre de la problématique sur la santé reproductive³ (Bledsoe et Cohen, 1993 ; Delaunay, 1994 ; Westoff et al., 1994) : dans le contexte de l'épidémie de sida, du recul de la nuptialité et de l'affaiblissement des contrôles traditionnels de la sexualité, les adolescents (et plus particulièrement les adolescentes) sont apparus comme une « population à risque », dont les comportements en matière de sexualité et de fécondité devaient être analysés. Les problématiques traitant des conséquences de la crise économique sont un autre champ où la question de la jeunesse a trouvé sa place. Ainsi, les enquêtes sur l'insertion urbaine réalisées dans différentes capitales africaines ont mis en évidence, l'allongement du processus

³ Les trois quarts (2569 sur 3313) des titres indexés par *Popline* avec une référence à la notion de jeunesse ("adulthood" ou "adolescence" ou "youth") et à l'Afrique subsaharienne, comportent également une référence à la reproduction ou à la santé ("fertility", "sexuality" ou "health").

d'autonomisation des jeunes générations en matière professionnelle, résidentielle et familiale dans un contexte socio-économique devenu très précaire (Antoine et al., 1998, 2001a, 2001b).

Dans cette communication, nous nous intéressons aux modalités du passage à l'âge adulte dans une population rurale reculée du Mali. Nous chercherons à voir comment l'expérience de la période de jeunesse s'est modifiée au fil des générations, en traitant du calendrier des événements marquant cette période mais aussi des conditions sociales dans lesquelles elles sont vécues. Ainsi nous montrerons que les changements qui s'opèrent dans le passage à l'âge adulte s'articulent à une évolution du contrôle social de la jeunesse, et plus particulièrement à une redéfinition de la place des individus dans l'espace familial et dans l'ordre des générations. Ces changements pourraient également signifier une évolution des rapports de genre ; la comparaison des expériences de jeunesse des hommes et des femmes permettra d'en discuter.

La recherche s'appuie sur les données d'une enquête biographique réalisée dans deux villages bwa du Mali, actualisée en 2000. L'expérience de la jeunesse sera abordée en mettant l'accent sur deux principaux types de comportements : les migrations d'une part, les procédures matrimoniales et le premier mariage d'autre part.

Dans une première partie, nous présentons la population étudiée et les données utilisées. Une description rapide des traits dominants de l'organisation sociale des Bwa donnera aussi un aperçu des conditions concrètes du vécu du temps de jeunesse au village et des contrôles communautaires dont elle est l'objet. La deuxième partie décrit l'introduction progressive d'une composante aujourd'hui incontournable de la vie des jeunes des deux sexes : les migrations. La mesure du phénomène complétée par l'analyse des modalités de la migration (lieu, durée, intensité du contrôle familial sur les départ, conditions de l'insertion, contexte du retour) montre combien le développement de la mobilité juvénile modifie les rapports des jeunes à l'espace familial, mais sur un mode qui reste contrasté entre les sexes. La troisième partie est consacrée à l'évolution des pratiques matrimoniales, envisagées ici dans une perspective élargie, en prenant en compte non seulement le premier mariage mais aussi les composantes du processus matrimonial qui lui est associé et, plus largement, l'ensemble des procédures matrimoniales dont le jeune a pu être l'objet, qu'elles aient abouties à l'union ou aient échoué avant. Le mariage est forcément un élément clé de la compréhension des changements qui se jouent dans le passage à l'âge adulte, d'une part, parce qu'il marque l'accès à un nouveau statut dans l'espace familial et d'autre part parce qu'il relève, traditionnellement chez les Bwa, de l'autorité familiale sans impliquer l'intéressé. L'analyse des composantes des procédures matrimoniales permettront d'explicitier l'évolution des contrôles familiaux dans la formation des couples en relation avec celle du calendrier d'entrée en union. Pour finir, un examen des trajectoires suivies par les hommes et les femmes des différentes générations permettra de dresser un bilan des changements intervenus dans le passage à l'âge adulte et de discuter de la nature des changements dans les rapports de genre qui y sont associés.

I. LA POPULATION, LES DONNEES⁴

1. La population étudiée

Les deux villages étudiés, Kwara et Sirao (*Hâfwa'ui*), se situent au sud-est du Mali (Cercle de Tominian), à 450 km environ de Bamako. Leur population était, respectivement, de 630 et 840 résidents au moment du recensement local réalisé en 1999. Les villes les plus proches (San et Tominian) se trouvent à une trentaine de kilomètres et sont accessibles par des chemins de terre.

Les caractéristiques socio-économiques sont celles d'une population d'agriculteurs sahéliens, encore peu engagée dans un processus de développement. L'économie est dominée par une agriculture vivrière, prioritairement orientée vers l'autosubsistance, pratiquée dans le cadre d'un mode de production familial. Les Bwa ont peu investi dans le commerce et dans les cultures de rente. La scolarisation y était peu développée, du moins jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, date à laquelle la politique des "écoles de base" prises en charge par les villageois, a motivé les communautés à développer des structures scolaires. Au sein de la population adulte traitée ici, 28 % des hommes et 6 % des femmes ont fréquenté l'école parmi les générations 1950-74 (aucune structure scolaire n'existait pour les générations plus anciennes) mais seulement 8 % des hommes et 1 femme ont connu une scolarisation primaire complète. Trait distinctif, dans un Mali islamisé à plus de 90 %, les Bwa sont restés hermétiques à l'Islam mais se sont ouverts au christianisme (auquel adhère environ la moitié de la population enquêtée).

Du point de vue démographique, la région est marquée par une forte croissance naturelle (supérieure à 3% par an), partiellement corrigée par la dynamique migratoire. La mortalité a connu une baisse très nette depuis les années cinquante mais touche encore un enfant sur cinq avant cinq ans. La fécondité se maintient à un niveau très élevé, de l'ordre de 8 enfants par femme et de 9 enfants par homme.

L'organisation familiale s'appuie sur une unité socio-politique, le patrilignage, et une unité économique, le groupe domestique (*zû*). Le patrilignage, représenté par son doyen, est l'unité de référence dans les rapports politiques, sociaux et matrimoniaux qui s'établissent avec les autres groupes. Les droits fonciers, de même que des prérogatives politiques et rituelles villageoises y sont attachés. Le lignage fonctionne aussi comme unité de culte (culte des ancêtres en particulier). Enfin, c'est à l'échelle du lignage que s'organisent les alliances matrimoniales : il est une unité exogame et l'interlocuteur obligé pour la gestion des procédures matrimoniales impliquant la recherche d'une épouse ou l'attribution d'une fille à un autre lignage. Le lignage, selon sa taille, compte un nombre variable de groupes domestiques, qui sont des unités de production agricole et de consommation. Ces *zû* sont de taille relativement importante et de structure souvent complexe : plus de la moitié de la population vit dans une configuration familiale polynucléaire et appartient à une unité économique comptant 10 membres au moins. Ces caractéristiques ont peu évolué au cours des 30 dernières années (Hertrich, 2001a). La polygamie est pratiquée à une échelle modeste, elle concerne un cinquième des hommes et un tiers des femmes mariées. L'autorité au sein du lignage comme

⁴ Pour une présentation détaillée de la société des Bwa et du questionnaire, on pourra se reporter à Hertrich, 1996.

du groupe domestique est transmise en fonction d'un triple critère de sexe, de génération et d'âge : la responsabilité du groupe familial revient aux hommes et parmi ceux-ci au doyen, c'est-à-dire l'aîné des hommes appartenant à la génération la plus ancienne.

L'un des traits dominants du système social des Bwa est la place privilégiée qu'y occupe, aux côtés des institutions familiales, le village (Capron, 1973, 1988a, 1988b). Celle-ci se perçoit dans l'organisation socio-politique villageoise, de structure plurilignagère, mais aussi, plus concrètement, dans la structure spatiale du village et l'importance des pratiques communautaires, notamment festives, qui s'y exercent. À la différence des modèles d'organisation spatiale adoptés par d'autres populations d'Afrique de l'Ouest, chez les Bwa, les unités familiales ne s'inscrivent pas dans un espace résidentiel délimité (concession ou regroupement d'habitations). Au contraire, les membres d'un groupe domestique se répartissent généralement dans différentes cases, souvent éloignées les unes des autres et fondues dans la masse villageoise. Ces cases, petites pour la plupart, s'ouvrent sur la rue et c'est au sein de l'espace public que prennent place l'essentiel des activités quotidiennes. La vie communautaire, entretenue par des échanges interpersonnels et des relations de voisinage omniprésentes, est par ailleurs valorisée par des manifestations festives nombreuses. Les cérémonies rituelles traditionnelles ou chrétiennes, les cérémonies familiales (mariage, funérailles), les parties de travail réalisés par un groupe de jeunes pour le compte d'un exploitant, dans le cadre des prestations matrimoniales réalisées pour le compte d'un des leurs ou dans un cadre associatif, sont autant d'occasions festives auxquelles s'associent les villageois. À ces manifestations occasionnelles, s'ajoute l'institution dans chaque village d'une journée hebdomadaire réservée à la consommation de boisson (bière de mil) au cours de laquelle les tâches quotidiennes sont suspendues au profit de réjouissances collectives. L'exercice de la sociabilité villageoise, constamment entretenu, forge un sentiment d'appartenance et un attachement fort des individus à leur village, dans le même temps elle assure un encadrement communautaire permanent et, par là même, l'exercice d'un contrôle social diffus mais extensif. Cette prégnance de la communauté villageoise est une composante importante du vécu de la période de jeunesse au village.

Les Bwa dispose d'un terme, *yaromu*⁵, pour parler du temps de jeunesse avant le mariage. Il est compris comme une période d'insouciance, de distractions, dominée par les relations entre pairs mais où prennent place également des rapports de séduction à l'égard de l'autre sexe. La valorisation des relations entre jeunes du même âge s'exprime en particulier chez les garçons qui, au début de l'adolescence, s'installent entre amis dans une case vide du village, tout en continuant de travailler et de manger avec leurs parents. Bien que moins fréquent, le phénomène existe aussi, sous une forme atténuée, pour les jeunes filles qui s'installent parfois auprès d'une vieille femme du village. Les relations entre jeunes, du ressort de l'amitié et de l'entraide, laissent aussi une place à la compétitivité et à l'affirmation de soi, en particulier dans l'exercice sportif. Les parties de travail, la danse toujours associée aux fêtes, l'organisation autrefois de parties de lutte sont autant d'endroits où les jeunes, en particulier les garçons, se mesurent les uns aux autres et trouvent à s'exprimer collectivement et individuellement, autour de la valorisation de la force physique. Ces scènes publiques sont aussi des lieux où les jeunes des deux sexes vont pouvoir se jauger, s'approcher, "se

⁵ *yaro* = jeune homme, *mu* désigne un état, *yaromu* = état ou manifestation de la jeunesse.

courtiser”. L’adolescence est une période de jeu, de “vacance” avant le mariage, où les garçons et les filles se rencontrent dans le cadre de relations égalitaires et librement choisis. Les échanges affectueux, le flirt, voire la sexualité peuvent y trouver place. À l’image d’autres sociétés africaines (Tabet, 1985 ; Mair, 1974), les Bwa réprouvent fortement la procréation pré-conjugale mais tolèrent les relations amoureuses avant le mariage. Si la sexualité pré-conjugale n’est pas explicitement interdite, les conditions de son exercice sont cependant très limitées : les relations sexuelles en brousse sont prohibées et sévèrement sanctionnées, et au village, l’encadrement communautaire permet difficilement de se soustraire au regard du groupe. Jusqu’au début des années quatre-vingt-dix, les naissances pré-conjugales étaient probablement très rares : le recours à l’avortement ou le mariage rapide sont des réponses qui pouvaient être apportées à une grossesse pré-conjugale. Les cas d’enfants issus de mère célibataire (appelés “enfant de rue” et rattachés, en l’absence de filiation paternelle, au lignage de leur mère) identifiés au village sont exceptionnels, mais le phénomène s’est développé avec l’essor des migrations des jeunes filles et commence à être visible.

Ces rapports de jeunesse s’inscrivent dans un registre disjoint des rapports conjugaux. La formation du couple ne relève pas d’une démarche des jeunes eux-mêmes, mais du contrôle des institutions familiales. Pendant que les adolescents se distraient en vivant leur jeunesse, les responsables familiaux organisent la mise en union de leurs membres, en cherchant des épouses pour leurs fils et en attribuant leurs filles. Très formalisées, mobilisant des ressources matérielles et symboliques, les procédures matrimoniales se déroulent sur un temps long, en principe de l’ordre de 3 ans. Les rapports entre futurs époux sont d’une autre nature que ceux qui se jouent entre garçons et filles dans le cadre de la “jeunesse” : caractérisés par l’évitement et la pudeur, ils annoncent les rapports distants et inégalitaires qui sont de règle entre conjoints. Le mariage marque le terme de la période de jeunesse, du moins celle des femmes, la liberté juvénile des hommes pouvant se prolonger après leur mariage. Il est signifié par la cohabitation des conjoints, en principe dans une case autonome. En revanche, il n’est pas associée à l’indépendance économique. Le couple s’intègre au groupe domestique du jeune époux et ce n’est que bien plus tard (vers 35 ans en moyenne), que l’homme accédera au statut de responsable économique, par héritage ou segmentation (Hertrich, 2001a).

On conçoit ainsi que des changements dans le mariage sont susceptibles d’être associés à une redéfinition des rapports entre les sexes : si l’articulation, socialement construite sur le principe de la dissociation, entre l’espace de liberté juvénile et l’espace du contrôle matrimonial, lâche, alors c’est aussi la nature des relations entre conjoints qui risque d’être modifiée. Ainsi, si les affinités préconjugales se trouvaient validées par le mariage, on peut penser que les relations affectives et égalitaires sur lesquelles elles s’appuient, pourraient aussi contaminer les rapports au sein du couple.

2. Les données

L'enquête biographique a été réalisée à Sirao et Kwara en 1987-89 sur l'ensemble de la population résidente et les hommes émigrés appartenant aux lignages représentés au village. Elle a fait depuis l'objet de deux mises à jour, en 1995 et en 2000. À chacun des passages, les biographies déjà enregistrées ont été actualisées et celles des nouveaux résidents (immigrés, enfants nés depuis le passage précédent) ont été enregistrées. La mise à jour biographique a été faite jusqu'à la date de l'enquête pour les résidents et les hommes partis en migration depuis le passage précédent (l'enregistrement étant réalisé auprès des parents résidant au village). Les femmes parties en migration ont également été suivies tant qu'elles étaient célibataires, la migration liée au mariage correspondant à une sortie d'observation.

Nous analyserons ici les biographies des individus enquêtés au titre de résident à l'un au moins des passages. Ces biographies, sexes et âges réunis, sont au nombre de 2244, soit 1037 enquêtés (482 hommes et 555 femmes) appartenant aux générations nées avant 1980, auxquelles nous nous intéresserons plus particulièrement ici.

Le questionnaire biographique recueille les histoires matrimoniale, génésique, migratoire et religieuse complètes. Conçu initialement sous la forme classique d'un enregistrement essentiellement événementiel, le questionnaire a été enrichi à mi-parcours de l'enquête initiale pour saisir l'évolution des contrôles familiaux sur les événements individuels. Des questions ont ainsi été introduites pour appréhender l'implication familiale dans la réalisation de différents événements. C'est le cas en particulier des événements migratoires et matrimoniaux auxquels nous nous intéressons ici.

La biographie migratoire

La biographie migratoire enregistre l'ensemble des déplacements d'une durée de 3 mois au moins. Dans le questionnaire de base, sont saisis : le rang de la migration, le lieu, la date, le type du déplacement (migration matrimoniale, de travail, familiale, visite...) et deux informations sur le contexte de la migration (déplacement individuel, familial ou avec des amis ; connaissances au lieu de la destination). Le questionnaire remanié comprend en plus des questions sur l'implication familiale dans la migration, appréhendée de deux points de vue : celui du contrôle sur le départ (initiative de la migration, accord du responsable familial) et celui de l'apport économique de la migration à l'exploitation (nature et quantité des gains rapportés, usage des gains remis à la *zû*). Ces dernières questions ont été enregistrées pour chacune des migrations de travail quand l'enquêté répondait personnellement aux questions. Dans le cas contraire (cas en particulier des émigrés), on se limitait aux questions sur le contrôle familial à l'occasion du dernier départ.

La biographie matrimoniale

Dans sa version initiale, le questionnaire saisit les unions successives, leur issue et un certain nombre de caractéristiques des deux conjoints : le rang de l'union, la situation matrimoniale et la religion des deux conjoints au moment du mariage, le nombre d'épouses de l'homme au début de l'union, l'issue de l'union, les dates de mariage et de rupture.

Dans sa deuxième version, le questionnaire enregistre non seulement les unions des intéressés mais aussi les procédures matrimoniales qui ont été engagées par les familles et qui

ont pu être rompues avant d'aboutir au mariage. Ce sont ainsi les « *mariages potentiels* » ou « *projets d'union* » qui ont été enregistrés, cela auprès des enquêtés non célibataires. Des questions précises ont été posées pour chaque mariage et procédure engagée avec une femme célibataire⁶ afin d'apprécier l'évolution du contrôle familial sur la formation des couples.

Ces questions portent sur les différentes étapes du processus matrimonial :

- la *décision de l'union* : l'initiative de l'union et le recueil de l'accord formel de la famille de la fille qui marque, formellement, le début d'une procédure traditionnelle ;
- les *prestations engagées*, de type traditionnel (travaux agricoles dans les champs des parents de la fille, remise de grains) et moderne (remise d'argent sous forme directe, ou indirecte, par l'achat, au prix fort, de bière de mil, aux parents de la fille) ;
- la période transitoire, dite de "*déposition*", qui précède le mariage et pendant laquelle la fille est confiée à une famille désignée par celle de son futur époux ;
- la *durée du processus* ;
- la *sanction sociale de l'union* : fête du mariage au village, mariage légal, mariage religieux.

Les questions sur les contrôles familiaux ayant été introduites en cours d'enquête et concernant souvent une partie restreinte de la population (les processus matrimoniaux ont été enregistrés auprès des non célibataires seulement, les questions sur l'implication familiale dans la migration étaient plus limitées quand l'intéressé n'était pas là pour y répondre personnellement), leur analyse porte sur un nombre plus limité d'enregistrements que celle relative au calendrier du phénomène lui-même. Les effectifs traités varient ainsi du simple au double pour l'analyse de la primo-nuptialité et celle des procédures matrimoniales (819 enquêtés, célibataires ou non, dans le premier cas contre 395 non-célibataires dans le second parmi les générations nées avant 1975). Sauf mention contraire, les tendances observées sur l'ensemble de la population se retrouvent cependant à l'échelle du sous-groupe. L'analyse des contrôles familiaux est à considérer comme un approfondissement de nature plus qualitative et explicative des analyses menées sur l'ensemble de la population.

Mentionnons enfin que certains événements habituellement considérés comme étapes du passage à l'âge adulte n'ont pas été retenus ici. C'est le cas de l'âge de fin de scolarité, d'accès à l'emploi et à un logement autonome qui n'ont pas lieu d'être dans cette population où la scolarité est peu fréquente et de courte durée, où l'activité s'exerce dans le cadre d'un mode de production familial et où l'accès à un logement indépendant, généralement associé au premier mariage, se fait sans contrainte (les intéressés construisant eux-mêmes leur maison en banco). L'âge d'accès aux responsabilités économiques familiales n'a pas non plus été intégré à l'analyse car il intervient à un âge beaucoup plus tardif et reste nettement dissocié du mariage. Enfin l'âge aux premiers rapports sexuels n'a pas été enregistré par l'enquête, la question restant très mal perçue par les enquêtés.

II. L'ESSOR DE LA MOBILITE JUVENILE

Les Bwa sont sédentaires et très attachés à leur village. La mobilité y a pourtant toujours existé, à large échelle pour les femmes qui, en vertu de la virilocalité, s'installent

⁶. Les remariages féminins relèvent davantage de l'initiative des intéressés et ne font pas l'objet de sanction sociale ; ils ont donc principalement été caractérisés du point de vue événementiel par l'enquête.

dans le village de leur conjoint au moment du mariage, sous la forme de confiage pour les enfants, sous la forme de déplacements temporaires (visites) ou définitifs (création d'un nouveau village) pour les hommes ou les familles. Les cinquante dernières années ont cependant été marquées par un développement considérable de la mobilité. Ce phénomène a pu être mesuré à l'échelle des villages étudiés, à partir du recueil des généalogies des lignages, et confirmé par l'analyse de la dynamique migratoire intercensitaire (Hertrich, 1996). On retrouve, sous une forme accentuée, cette évolution quand on compare, comme nous le ferons ici, l'expérience migratoire des différentes générations d'individus enquêtés au titre de résident à l'un des passages.

1. Généralisation de la mobilité économique chez les jeunes.

Au sein des générations anciennes déjà, les déplacements des jeunes n'étaient pas exceptionnels : 50 % des hommes et 60 % des femmes nés avant 1945 ont réalisé une migration d'au moins 3 mois avant l'âge de 25 ans (figure 1). Mais le phénomène s'est considérablement développé dans les générations ultérieures, touchant l'ensemble des hommes dès les générations nées en 1960-69 et la quasi-totalité (95 %) des femmes nées pendant les années soixante-dix.

Cette extension de la mobilité est étroitement associée à l'essor des migrations à but économique. Celles-ci se sont développées en deux temps. Le développement des migrations de travail a d'abord touché les hommes, à partir des années soixante. Il s'affirme nettement à partir des générations 1945-59 et s'est poursuivi de façon spectaculaire au point de toucher la quasi-totalité des générations suivantes : à l'âge de 20 ans, 80 % à 90 % des hommes nés à partir de 1960 ont déjà migré au moins une fois dans un but économique contre 40% des hommes nés en 1945-59. L'essor des migrations de travail s'est développé plus tardivement chez les femmes, à partir de la fin des années quatre-vingt, mais il s'est affirmé de façon tout aussi spectaculaire : à l'âge de 20 ans plus de 80 % des femmes nées en 1975-79 sont concernées, contre 60 % des générations 1970-74 et 20 % seulement des générations 1960-69.

2. Convergence des itinéraires migratoires des jeunes femmes et des jeunes hommes

Longtemps réservées aux hommes, les migrations de travail se sont ainsi également imposées comme une composante de la vie des jeunes femmes. Elles sont devenues aujourd'hui une composante quasi-systématique du passage à l'âge adulte, partagée par les deux sexes. La figure 2 permet de visualiser ce rapprochement progressif de l'expérience migratoire entre hommes et femmes : encore notables chez les générations 1970-74, les différences entre sexes sont quasiment gommées chez les générations 1975-79.

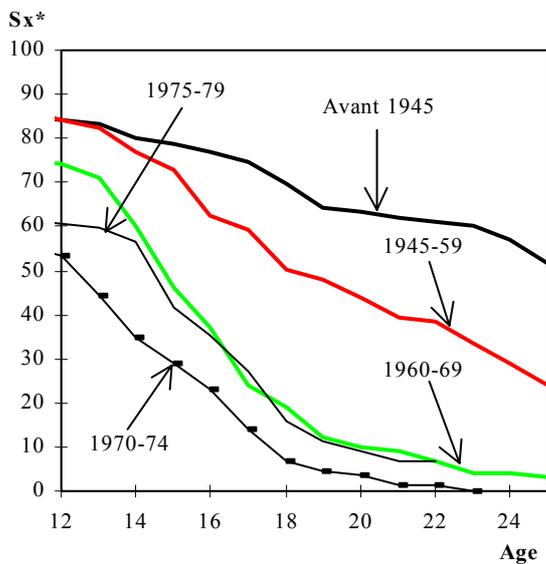
Figure 1.

L'essor de la mobilité des jeunes.

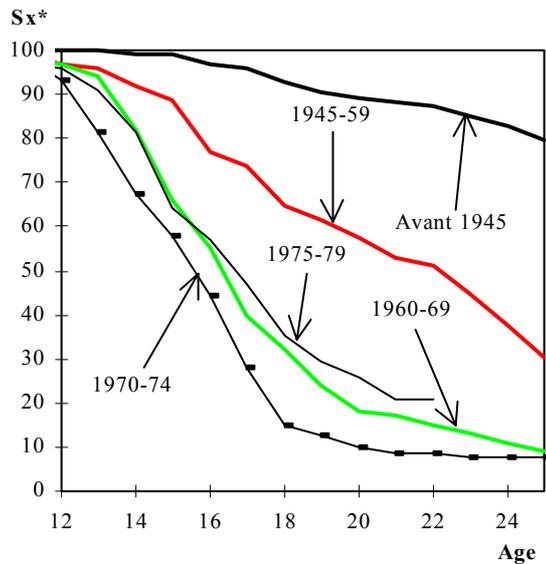
Proportion (%) d'individus n'ayant jamais migré et proportion (%) d'individus n'ayant jamais réalisé de migration de travail avant l'âge x , selon le sexe et les générations (données de la table)

HOMMES

Proportion d'hommes n'ayant jamais migré avant le 1^{er} janvier de leur $x^{\text{ème}}$ anniversaire.

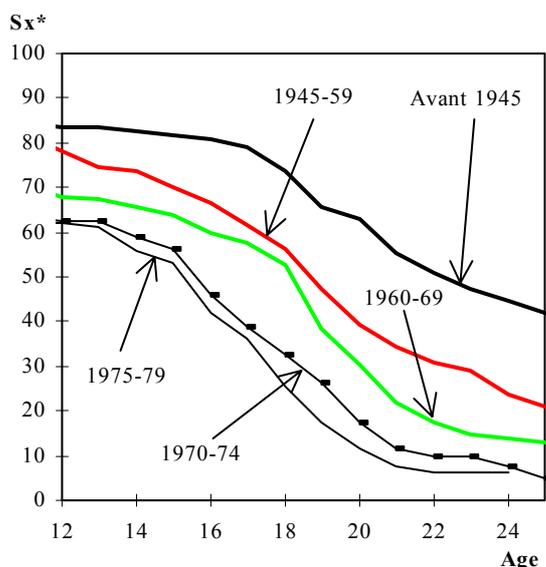


Proportion d'hommes n'ayant jamais réalisé de migration de travail avant le 1^{er} janvier



FEMMES

Proportion de femmes n'ayant jamais migré avant le 1^{er} janvier de leur $x^{\text{ème}}$ anniversaire.



Proportion de femmes n'ayant jamais réalisé de migration de travail avant le 1^{er} janvier

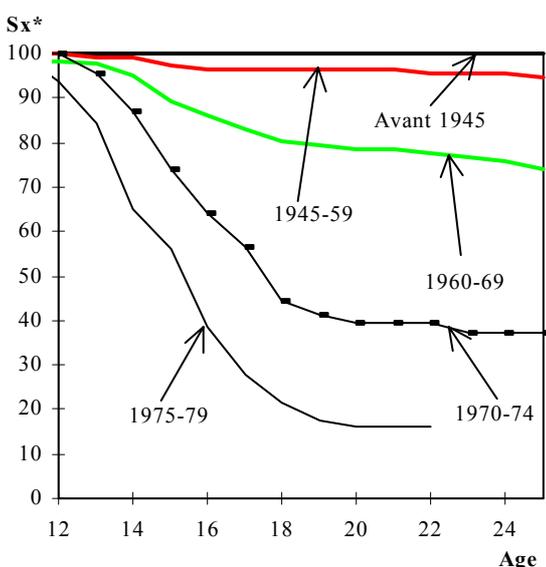
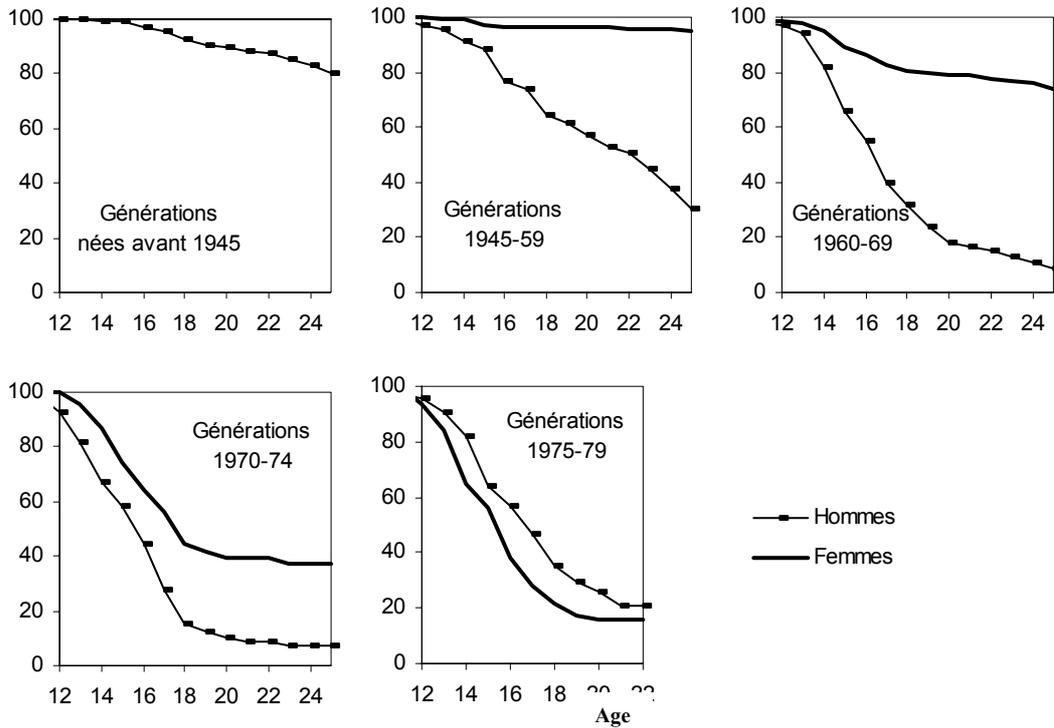


Figure 2

Convergence de l'expérience de la migration de travail entre les hommes et les femmes

Proportion (%) d'individus n'ayant jamais réalisé de migration de travail avant l'âge x (données de la table)



Cette convergence dans la proportion d'enquêtés ayant réalisé au moins une migration de travail s'observe aussi dans le nombre moyen de migrations réalisées par les jeunes hommes et les jeunes femmes (tableau 1). Les femmes ont très rapidement rattrapé les hommes et réalisent désormais un nombre plus élevé de migrations de travail qu'eux (2,1 contre 1,6 au sein des générations 1975-79).

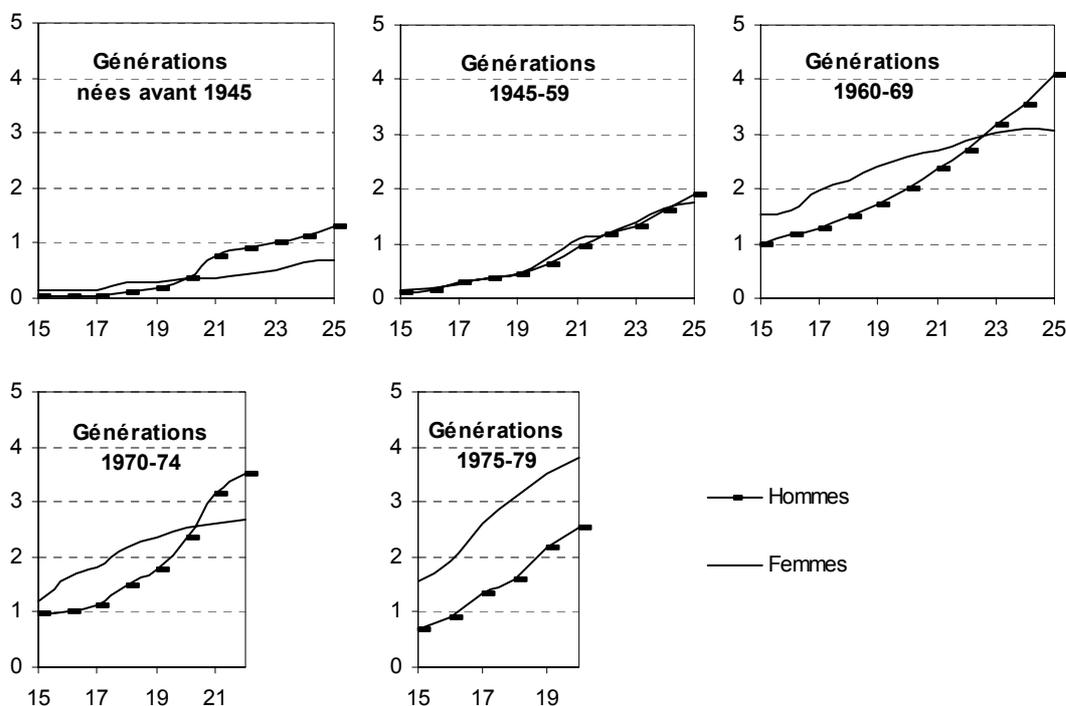
Tableau 1

Nombre moyen de migrations de travail réalisées avant 20 ans et proportion (%) d'individus ayant réalisé au moins une migration en dehors du pays boo avant 20 ans

	Générations				
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74	1975-79
Nombre moyen de migrations de travail réalisées avant 20 ans*					
Hommes	0,2	0,6	1,4	2,3	1,6
Femmes	0,0	0,1	0,3	1,2	2,1
Proportion (%) d'individus ayant réalisé au moins une migration en dehors du pays boo avant 20 ans					
Hommes	20	35	74	84	78
Femmes	9	18	43	66	85
<i>Effectifs</i>					
Hommes	100	97	98	84	98
Femmes	115	114	126	85	113
* le nombre moyen de migrations de travail a été calculé à partir de la population totale (migrants et non-migrants)					
Source : enquête biographique, individus enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995 ou 2000)					

La signification de ces migrations serait cependant très différente pour les deux sexes si elles se cantonnaient à des lieux proches du village pour les femmes et s'effectuaient vers des destinations plus éloignées pour les hommes. Pour en juger, nous avons calculé la proportion d'enquêtés ayant déjà résidé hors de l'aire ethnique des Bwa (pays boo), c'est-à-dire dans un environnement socio-culturel différent de leur milieu d'origine (tableau 1) et la durée de vie correspondante (figure 3). Là encore la convergence des expériences vécues par les jeunes des deux sexes se confirme. Avec les migrations, l'espace de vie s'est étendu aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Au sein des générations les plus récentes, 8 enquêtés sur 10, de sexe masculin et féminin, ont déjà été confrontés avant l'âge de 20 ans à un milieu socio-culturel différent de leur milieu d'origine, contre 2 hommes sur 10 et 1 femme sur 10 parmi les générations les plus anciennes.

Figure 3
Durée de vie moyenne passée en dehors du pays boo avant l'âge x



¹ la durée de vie moyenne a été calculée à partir de la population totale (migrants et non-migrants)

Plus nombreux à se rendre hors de leur aire ethnique, les jeunes y passent aussi beaucoup plus de temps (figure 3). Les évolutions ont été relativement similaires pour les hommes et les femmes. Le développement de la vie hors du pays boo s'affirme nettement à partir des générations 1960-69. On remarquera que ces générations, comme les suivantes, ont déjà passé une durée de vie non négligeable (1 à 1,5 ans en moyenne) hors du pays boo avant l'âge de 15 ans ; il s'agit là de la marque des migrations effectuées avec leurs parents. Mais l'essor de cette durée se poursuit tout au long de la jeunesse et démarque nettement leur expérience de celle des générations plus anciennes : à 20 ans, les hommes et les femmes nés entre 1960 et 1969 avaient passé en moyenne 6 fois plus de temps en dehors de leur aire ethnique que les générations nées avant 1945. Dans les générations plus jeunes, la durée de vie passée par les hommes hors de leur milieu d'origine cesse d'augmenter tandis que celle

des femmes continue, conduisant ainsi à une vécu de la jeunesse hors de l'aire ethnique plus important pour les jeunes filles que pour les jeunes hommes.

* *
*
*

L'essor de la migration des jeunes filles est un phénomène qui a touché bien des populations d'Afrique de l'Ouest et participe des transformations sociales qui traversent les sociétés rurales (Antoine et Sow, 2000 ; Delaunay, 1995). Intervenu plus tardivement dans les villages bwa, il s'y est cependant imposé très rapidement.

La similitude du phénomène migratoire chez les deux sexes laisse à penser qu'il correspond à une nouvelle composante des rapports entre les sexes. Les garçons et les filles, qui vivaient autrefois leur jeunesse ensemble au village, partagent à présent une autre expérience (même si elle n'ai pas vécu ensemble) propre au développement d'une nouvelle culture commune, alimentée par les connaissances acquises et les aventures vécues par les uns et les autres, mais en rupture avec les modèles véhiculés par les générations passées. L'aventure migratoire peut être interprétée comme l'expression d'une recherche d'un espace de socialisation alternatif à celui proposé par les communautés familiales et villageoises, d'une exigence d'informations et d'ouverture au monde inaccessibles au village, où l'école, si rarement fréquentée, n'a pas pu exercer cette force de proposition. Les migrations de travail des jeunes seraient ainsi le lieu d'une socialisation informelle, qui permettraient aux jeunes de construire leur propre représentation du monde en dehors de l'espace familial traditionnel (Gauthier, 1997).

Pour autant, ce rapprochement des calendriers migratoires des deux sexes est-il réellement le signe d'une évolution des rapports entre les sexes ? Signifie-t-il qu'une période de vie "asexuée" est en train de se construire, comme le suggère Claudine Sauvain-Dugerdil et Abdoul Wahab Dieng (2001), qui pourrait porter la mise en place de rapports plus égalitaires entre sexes dans l'âge adulte ? Plus largement la migration est-elle pensée sur un mode similaire par les jeunes des deux sexes et s'articule-t-elle de la même façon avec l'ordre familial ?

Une enquête qualitative et une analyse des représentations seraient nécessaires pour appréhender le sens que les jeunes des deux sexes accordent à leur démarche migratoire. Plus grossière, une analyse des caractéristiques des migrations et, notamment, du contexte familial dans lequel elles se produisent suffit cependant à relativiser l'hypothèse d'une convergence des attentes migratoires des deux sexes et de leur égale articulation avec la pratique sociale au village.

3. Des contextes migratoires contrastés entre les sexes

a. Des activités très sexuées s'exerçant dans des aires géographiques différentes

Si les migrations à but économique touchent autant les filles que les garçons, la nature même de ces déplacements est sensiblement différente. Les migrations de travail des jeunes hommes sont, depuis les années soixante-dix, fortement dominées par un type particulier de déplacement, les migrations chez les Peul. Les jeunes garçons partent pendant plusieurs mois garder des troupeaux chez les éleveurs Peul et leur travail est rémunéré en tête de bétail : ce type de migration permet alors aux familles de se procurer des bœufs de labour sans avoir recours au numéraire.

Ce type de migration marque le début de la pratique migratoire des jeunes hommes depuis les générations 1960-69 : deux tiers des hommes en ont connu une au moins avant l'âge de 20 ans (tableau 2). Il est en revanche complètement absent de la pratique migratoire féminine. Les migrations à destination urbaine correspondent à une deuxième étape de la pratique migratoire des hommes et se poursuivent jusqu'à 30 ans environ. Avant l'âge de 20 ans, la moitié seulement des jeunes générations masculines sont concernées contre plus de 80 % des femmes.

Tableau 2

Proportion (%) d'individus ayant réalisé avant 20 ans, au moins une migration chez les Peuls et au moins une migration de travail autre

	Génération				
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74	1975-79
% d'individus ayant réalisé au moins une migration de travail non-peul avant 20 ans					
Hommes	9	20	37	59	53
Femmes	0	4	21	60	84
% d'individus ayant réalisé au moins une migration de travail peul avant 20 ans					
Hommes	1	29	66	73	55
Femmes	0	0	0	0	0
<i>Effectifs</i>					
<i>Hommes</i>	100	97	98	84	98
<i>Femmes</i>	115	114	126	85	113
Source : enquête biographique, individus enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995 ou 2000)					

Cette différence entre les jeunes hommes et jeunes filles dans la nature même de la migration de travail se retrouve dans l'activité exercée sur le lieu de la migration. Les migrations des hommes réalisées avant 20 ans sont dominées par les migrations de gardiennage de bœufs et de travail agricole (80 %) alors que celles des femmes sont presque exclusivement (90 %) consacrées à un emploi domestique (bonne chez des particuliers) (tableau 3).

Les emplois différents occupés par les hommes et par les femmes reproduisent ainsi la division du travail prévalant au village, l'activité des femmes relevant de la sphère domestique et celle des hommes de la sphère économique (les bœufs rapportés par le jeune homme sont une forme de diversification des revenus de la zû).

Les expériences migratoires des jeunes femmes et jeunes hommes bwa ne sont pas non plus vécues dans les mêmes aires géographiques. Les migrations des jeunes femmes sont

principalement des migrations de type urbain (70 %) alors que celles des jeunes hommes présentent une diversification géographique plus grande (tableau 3).

Tableau 3
Caractéristiques des migrations de travail réalisées avant 20 ans par les générations 1970-79

	Hommes	Femmes
Type d'activité		
Gardiennage ou activités agricoles	78	0
Services	13	9
Emploi domestiques	2	91
Ouvrier	7	0
	100	100
Lieu de la migration		
Etranger	3	2
Zone urbaine	37	70
Aire boo	33	27
Mali autre	27	1
	100	100
Initiative et accord		
Initiative individuelle avec accord du zûso	47	49
Initiative individuelle sans accord du zûso	18	43
Initiative non individuelle	35	8
	100	100
Parti(e) seul(e)		
Seul	63	42
Avec quelqu'un	37	58
	100	100
Connaissait quelqu'un sur le lieu de la migration		
oui	65	72
non	35	28
	100	100
Gain de la migration		
Rien	9	35
Biens économiques (dont argent)	80	40
Biens de prestige individuel	11	25
	100	100
Source : enquête biographique, individus enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995 ou 2000)		

b. Une pratique migratoire masculine mieux intégrée au système social traditionnel ?

L'initiative du départ est presque toujours de l'initiative du jeune, homme ou femme (tableau 3). Les migrations des jeunes filles se font néanmoins plus souvent en cachette, sans l'accord du responsable économique (43 %) que celles des jeunes hommes (18 %).

Les migrations des jeunes hommes, plus anciennes, semble mieux s'articuler à la logique économique familiale. Elles sont souvent saisonnières : les garçons partent pendant la saison sèche, période creuse dans le calendrier agricole, mais reviennent quand la saison agricole commence. En revanche, les filles partent fréquemment pour un an ou davantage sans revenir participer aux travaux collectifs. De plus, les jeunes hommes remettent l'essentiel des gains de leur migration (bœufs ou numéraire) à leur responsable économique (*zûso*) et contribuent ainsi à l'économie domestique. Les bénéficiaires des migrations féminines

participent très rarement à l'entretien du groupe domestique : les jeunes filles rapportent de leur migration de beaux vêtements et des ustensiles de cuisine. L'argent qu'elles donneront éventuellement à leurs parents est peu important et destiné à de petites dépenses personnelles (tabac, savon...) (tableau 3).

c. Une nouvelle place accordée aux jeunes filles ?

L'essor de la mobilité économique féminine, au-delà de son aspect spectaculaire, pourrait introduire des éléments de remise en cause des rôles traditionnellement dévolus hommes et aux femmes au sein des espaces familiaux et communautaires.

Les migrations amènent les femmes à explorer un espace de vie bien moins contrôlé que le village. L'univers urbain représente à leurs yeux la modernité et « l'ailleurs ». Si le gain économique de leur migration est souvent peu important (les emplois qu'elles occupent sont beaucoup moins bien rémunérés que les hommes), elles reviennent cependant au village pourvue d'un savoir (et d'un savoir-faire) acquis pendant leur séjour en ville : elles parlent le bambara (langue nationale), elles connaissent la ville, elles ont "les yeux ouverts", elles "sont propres". Les biens qu'elles ramènent de leur migration (pour l'essentiel des ustensiles de cuisine et des vêtements) prennent la forme d'un capital matériel et symbolique, qu'elles pourront éventuellement faire valoir au sein de leur future belle-famille (ce "trousseau" est traditionnellement offert à la jeune épouse au moment de la fête du mariage par la famille de son époux).

* *
*
*
*

Alors que les migrations de travail des jeunes hommes se sont développées à partir des années soixante-dix en s'articulant à l'économie familiale prévalant au village, l'essor récent de la mobilité des jeunes filles pourrait être porteuse d'une remise en question plus profonde des rapports entre sexes et générations. À l'instar des jeunes hommes, elles vivent maintenant une partie importante de leur jeunesse hors du village, à l'écart du contrôles familiaux et communautaires, confrontées à d'autres modes de vie et d'autres modèles culturels. Les connaissances qu'elles acquièrent pendant leur séjour en ville leur permettent de s'affirmer sur un mode plus personnel à leur retour au village et peut-être d'intervenir davantage dans la construction de leur vie future, en particulier dans leur vie matrimoniale et féconde. L'analyse de l'entrée en union nous permettra d'apprécier si le développement des migrations féminines s'est traduit par une évolution de la place des femmes dans la constitution de leur union.

III. LE PREMIER MARIAGE : UNE REDEFINITION DES MODALITES DE FORMATION DES COUPLES

1. Âge au premier mariage et appariement conjugal

La gestion des unions, du moins celles qui concernent une femme célibataire, relève traditionnellement de l'autorité des lignages, on l'a vu. Cette prérogative correspond aussi à un devoir : les responsables lignagers ont la charge de fournir, dans des délais raisonnables, une première épouse à chacun de leurs dépendants. Sauf cas exceptionnel (lié à un handicap grave), le célibat définitif est inexistant dans la population étudiée. À la différence de ce qu'on observe dans d'autres sociétés de la région, il est exceptionnel chez les Bwa que les chefs de famille profitent de leur position pour détourner à leur profit de jeunes épouses, en prolongeant la durée de célibat de leurs cadets. Il est impensable qu'un homme épouse une jeune femme qui pourrait être l'épouse de son fils. De fait, le calendrier d'entrée en union des hommes bwa est relativement jeune et pas très éloigné de celui des femmes : chez les générations les plus anciennes, nées avant 1945, l'âge médian au premier mariage des hommes était de 22,6 ans, soit un écart de 4,7 ans par rapport à celui des femmes (tableau 4), alors que des valeurs médianes de l'ordre de 27 ans avec des écarts entre sexes supérieurs à 8 ans sont de règle dans la plupart des pays sahéliens (Hertrich, 2001b).

Tableau 4
Âge médian au premier mariage et proportion (%) de premiers mariages conclus avec un conjoint célibataire

	Génération				
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74	1975-79
Âge médian au premier mariage :					
Hommes	22,6	21,7	21,5	22,9	23,5
Femmes	17,9	17,6	17,6	18,6	19,2
Écart	4,7	4,1	3,9	4,4	4,3
Proportion (%) d'individus ayant conclu leur premier mariage avec un(e) célibataire :					
Hommes	72	77	88	85*	84*
Femmes	63	69	67	80	81*
<i>Effectifs</i>					
<i>Hommes</i>	100	97	98	84	98
<i>Femmes</i>	115	114	126	85	113
* Résultat provisoire : plus de 20 % des enquêtés sont encore célibataire à l'enquête. Source : enquête biographique, individus enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995 ou 2000)					

Ce modèle d'entrée en union s'est cependant encore assoupli jusqu'aux générations nées pendant les années soixante. L'âge médian à la première union des hommes a baissé de d'environ un an et l'écart d'âges au mariage entre sexes est passé à 3,9 ans, l'âge au premier mariage des femmes ayant peu bougé. Cette évolution aurait pu traduire un recours croissant des hommes aux catégories de femmes plus aisément accessibles, les divorcées⁷, dont les

⁷ Les mariages bwa sont fréquemment sujets au divorce : la rupture ne donne pas lieu à des négociations pour le remboursement des prestations et n'est soumise à aucune procédure formelle. Actuellement 20 % des premiers mariages féminins sont rompus dans les 4 premières années de mariage et 30 % dans les 10 premières années. L'initiative de la rupture revient très généralement à la femme qui, insatisfaite dans son ménage, va tenter sa chance ailleurs. Divorce et remariage sont étroitement associées : durant sa vie féconde, il est quasiment

remariages sont peu contrôlés socialement, ou les veuves. Mais c'est le mouvement inverse que l'on observe : alors que 28 % des hommes des générations anciennes débutaient leur vie conjugale avec une femme non célibataire, ils ne sont plus que 12 % dans ce cas parmi les générations 1960-69 (tableau 4). La même tendance se retrouve, avec un décalage d'un groupe de générations, chez les femmes. Dans la grande majorité des cas, l'homme et la femme débutent désormais ensemble leur vie de couple.

Ce modèle d'appariement conjugal de même que l'écart des âges au mariage entre sexes se sont maintenus dans les générations plus jeunes. Mais le calendrier d'entrée en union des deux sexes s'est considérablement modifié, l'âge médian reculant d'environ 2 ans entre les générations 1960-69 et 1975-79. Cette évolution ne peut être rapportée à un renforcement des contrôles matrimoniaux : la généralisation des mariages entre célibataires n'a pas été remise en question. Elle est concomitante de l'essor des migrations féminines et y est certainement étroitement liée. Toutefois, plutôt que de les situer dans un rapport de causalité (les migrations prolongeant la durée de célibat ou le recul du mariage favorisant les migrations), il nous semble que les deux phénomènes peuvent être envisagés comme étant la résultante d'une même évolution : l'assouplissement des contrôles familiaux sur les jeunes et la reconnaissance d'une nouvelle place faite aux jeunes filles qui leur permet à la fois de se déplacer hors de leur milieu d'origine et d'entrer plus tardivement dans la sphère conjugale et reproductive.

L'analyse des procédures matrimoniales précédant les mariages entre célibataires permet de discuter en détail de l'affaiblissement des contrôles exercés par les familles sur le mariage des jeunes.

2. Les contrôles familiaux sur la formation des couples : les processus matrimoniaux

Dans sa forme classique, le premier mariage d'une femme s'inscrit dans un processus codifié comportant différentes étapes. La procédure est formellement engagée par l'accord de la famille de la fille, sollicité par le lignage du jeune homme et transmis par un médiateur. Des prestations (travaux agricoles, remise de grains et, aujourd'hui, remise d'argent) s'établissent dès lors chaque année au profit de la famille de la fille. Le temps des fiançailles s'achève par un rapt symbolique ("enlèvement"), à la suite duquel la fille est confiée ("déposée") à une famille alliée ou amie de celle de l'époux, en attendant la fête du mariage. Cette fête sanctionne l'union et honore la nouvelle épouse au sein du village de son époux. Elle marque aussi le début de la cohabitation conjugale.

Ces procédures sont initiées et gérées par les familles, les intéressés y sont en retrait, en position passive. Si elles ne relèvent pas d'un projet personnel, elles ne se réduisent pas non plus à une affaire de familles : l'intervention des instances communautaires en fait aussi une "affaire sociale". La dimension collective du mariage se perçoit tout au long de la procédure : dans la médiatisation des relations inter-lignagères assurée par un homme de caste, dans les prestations agricoles réalisées par les jeunes du village, dans l'accueil de la future épouse

impossible pour une femme de rester hors union. Dans 95 % des cas, le divorce est suivi d'un remariage dans les 3 ans, dans 40 % des cas divorce et remariage sont simultanés, la femme quittant son mari pour s'installer auprès de son nouveau conjoint (Hertrich, 1996).

confiée à une famille alliée ou amie, dans la reconnaissance de l'union et l'intégration de l'épouse signifiées lors de la fête au village.

Pour décrire l'évolution de ces procédures, l'analyse portera sur les premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire. Cette restriction sur la population traitée impose, en toute rigueur, que l'on ne s'intéresse qu'aux générations ayant intégralement vécu la période d'entrée en union, condition quasiment remplie pour les hommes nés avant 1970 (7 % de célibataires chez les générations 1960-69 enquêtées au dernier passage) et les femmes nées avant 1975 (3 % de célibataires chez les générations 1975-79). Nous présenterons cependant les résultats pour les générations 1970-74 (20 % de célibataires), à partir desquelles on observe le retournement de tendance de la primonuptialité. Ces données seront donc à considérer avec prudence : par définition les hommes sur lesquels porte l'analyse ont connu une entrée en union plus précoce que celle enregistrée sur l'ensemble de leurs générations⁸. Il est vraisemblable que les hommes de ces générations qui ne sont pas encore mariés se distinguent aussi par leur calendrier pré-conjugal, sans que l'on puisse se prononcer sur le sens du biais introduit : la prolongation du célibat peut aussi bien être associée à l'engagement moins fréquent de procédures matrimoniales qu'à des itinéraires plus complexes.

Un problème du même ordre se pose pour les jeunes générations féminines, bien que, à la différence des hommes, elles soient quasiment toutes déjà mariées. Mais les femmes qui quittent le village au moment du mariage sortent d'observation et les caractéristiques de leur mariage ne sont pas saisies (alors qu'elles ont été prises en compte pour analyser le calendrier d'entrée en union) or, pour partie, ces femmes vivent en ville avec leur conjoint et leur comportements matrimoniaux se distinguent vraisemblablement de différents points de vue de ceux des femmes observées au village. Ces dernières (sur lesquelles reposera l'analyse des processus matrimoniaux) se caractérisent ainsi par un âge au premier mariage plus jeune que celui de l'ensemble de leurs générations. L'analyse des déclarations des femmes des anciennes générations est également délicate, mais pour une autre raison. Les résultats d'une double collecte montre qu'elles déclarent des processus matrimoniaux aux caractéristiques souvent assez différentes, plus courts et moins complexes, de celles relevant des déclarations masculines. Cette différence traduit probablement une moins bonne information des femmes sur le processus mis en place pour leur mariage. Les tendances observées à partir des déclarations des femmes traduiraient ainsi non seulement l'évolution du phénomène mais aussi la meilleure connaissance qu'en ont les jeunes générations, davantage impliquées dans la pratique matrimoniale (Hertrich, 1997a).

Pour ces différentes raisons, l'analyse des tendances des caractéristiques des premiers mariages des femmes, et plus largement de leur itinéraire préconjugal (objet de la partie IV), s'avère délicate. Nous mettrons donc l'accent sur l'analyse des données recueillies auprès des hommes, dont nous verrons cependant qu'elles sont également porteuses d'enseignements sur les changements qui touchent le sexe féminin. Les indicateurs calculés sur les premiers mariages des femmes sont donnés, à titre d'information, en annexe.

⁸ L'âge médian au premier mariage de la sous-population traitée est inférieur à celui enregistré pour l'ensemble de la population à partir des générations nées en 1960 pour les hommes et à partir des générations nées en 1970 pour les femmes. L'écart s'établit dans le sens inverse pour les générations plus anciennes. Les âges médians au premier mariage ont été donnés dans le tableau 4 pour l'ensemble de la population, ceux portant sur la sous-population dont les processus matrimoniaux sont traités, sont fournis au tableau 9.

a. Le mariage deviendrait-il une affaire privée ?

Le recul de l'autorité familiale dans la formation des couples s'affirme clairement quand on analyse l'implication des deux lignages dans la décision de l'union : celle de la famille du jeune homme dans l'initiative, celle de la famille de la femme dans l'accord engageant la procédure matrimoniale (tableau 5).

Tableau 5
Décision de l'union : initiative et mode d'accès à l'épouse
 Premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire

	Génération			
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74
Initiative de l'union (relation de parenté entre l'initiateur et l'époux)				
Ego	34	44	56	52
Parents proches (père, mère, frère, père du père)	35	35	29	36
Autre	31	21	15	12
	100	100	100	100
Mode d'accès à l'épouse				
Accord de la famille de la fille	90	83	71	63
Enlèvement (sans accord préalable)	10	17	29	37
	100	100	100	100
Proportion (%) de mariages d'initiative individuelle ayant donné lieu à une procédure avec accord initial de la famille de la fille	80	73	64	65
<i>Effectifs des enquêtes</i>	30	35	41	35
Source : enquête biographique, hommes non célibataires enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995 ou 2000)				

Côté masculin, les jeunes interviennent de façon croissante pour proposer l'épouse de leur choix : au sein des générations nées à partir de 1960, la moitié des mariages relèvent d'une initiative individuelle contre un tiers parmi les hommes nés avant 1945. Cette affirmation individuelle s'est faite au détriment de la parenté élargie. En revanche l'intervention des parents proches (père, mère, frère et grand-père paternel) est restée stable ; l'initiative d'un tiers des mariages environ leur revient quelles que soient les générations. Le lieu d'initiative de l'union s'est ainsi resserré sur l'environnement familial proche de l'intéressé : 9 mariages sur 10 en relèvent pour les jeunes générations. Précisons que l'initiative individuelle n'équivaut pas à un contournement des instances familiales ; le plus souvent le jeune soumet son projet à sa famille et celle-ci le reprend à son compte en mettant en œuvre une procédure classique. Mais cette démarche devient moins systématique : parmi les jeunes générations, un tiers des mariages d'initiative individuelle se sont conclus sans qu'une procédure formelle n'ait été engagée contre un cinquième chez les anciennes générations.

La prise en charge croissante du projet matrimonial par les intéressés eux-mêmes se manifeste également quand on analyse le mode d'accès à l'épouse (tableau 5). Les unions faisant suite à un enlèvement sans accord préalable de la famille de la fille ont été multipliés par trois. Certes cela ne signifie pas forcément que la famille refuse l'union : des tractations et une conciliation sont généralement engagées après l'enlèvement et il est rare qu'un couple

s'installe sans qu'un accord n'ait finalement pu être obtenu. Mais cette démarche, correspondant généralement à un accord entre les deux intéressés, a pour effet de mettre la famille devant un fait accompli, qu'il lui restera à entériner.

b. Réaménagement du système des prestations

Les prestations sont une composante importante du processus matrimonial, moins sans doute par leur valeur économique (modeste en comparaison d'autres populations de la région), que par le support qu'elles apportent à son inscription dans le temps. Les travaux agricoles, les remises de céréales après les récoltes rythment et donnent une dimension concrète à l'engagement matrimonial.

Ces prestations traditionnelles sont restées de mise : quelles que soient les générations, 6 à 7 mariages sur 10 ont donné lieu à des travaux agricoles ou à une remise de grains (tableau 6). Elles se sont en revanche notablement allégées. La remise de grain tend à être moins fréquente et, surtout, les prestations agricoles s'étalant sur plusieurs années se sont raréfiées. Aujourd'hui, les prestations de 3 ans et plus (30 % des mariages des générations anciennes) ont disparu et les travaux agricoles sont réalisés le plus souvent sur une seule année.

Tableau 6
Prestations anciennes et nouvelles
Premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire

	Génération			
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74
Prestations traditionnelles				
Répartition (%) des mariages selon le nombre d'années de travaux agricoles :				
0	43	32	39	50
1	7	40	44	35
2	20	11	10	15
3 et plus	30	17	7	0
	100	100	100	100
Nombre moyen d'années de travaux agricoles	1,9	1,2	0,9	0,6
Proportion (%) de mariages avec remise de céréales	53	66	44	38
Proportion (%) de mariages avec remise de céréales ou travaux agricoles	63	80	63	63
Prestations nouvelles				
Proportion (%) de mariages avec remise directe d'argent	10	54	51	65
Proportion (%) de mariages avec achat de bière de mil	11	21	15	12
Proportion (%) de mariages avec remise d'argent ou achat de bière de mil	13	57	51	65
Source : enquête biographique, hommes non célibataires enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995 ou 2000)				

Conjointement à ces composantes anciennes, l'argent est entré dans le système des prestations matrimoniales bwa, et cela sous deux formes : par remise directe ou par l'achat d'une grande quantité de bière de mil à la famille de la fille. Ces prestations monétaires concernent plus de la moitié des mariages dès les générations 1945-59. Mais elles sont restées

d'un montant modeste⁹ : le montant total de l'argent remis est inférieur à 10 000 FCFA dans la moitié des cas. Contrairement à ce qui a pu être observé dans d'autres populations africaines, les prestations monétaires ne sont donc pas de nature à freiner le mariage des jeunes hommes et ne peuvent être interprétées comme une réaffirmation, aux travers des exigences prestataires, de l'autorité familiale dans le champ matrimonial. On en a une autre preuve en examinant l'affectation de ces nouvelles prestations : celles-ci sont destinées le plus souvent (3 fois sur 4 d'après les déclarations des femmes enquêtées) à la fiancée.

En définitive, on voit que les composantes du système prestataire qui se sont affaiblies sont celles qui s'établissaient au profit des responsables familiaux, sous la forme d'un bénéfice économique (les travaux agricoles) et symbolique (l'exercice de la gestion matrimoniale sur un processus de longue durée). Au contraire les nouvelles prestations s'inscrivent dans une orientation plus favorable aux intéressés, en particulier à la femme.

c. Une remise en question de la formalisation des unions ?

L'analyse des événements marquant la fin du processus et le validant publiquement fournit un autre moyen d'apprécier, dans leur dimension la plus concrète, l'affaiblissement des contrôles sociaux du mariage.

Le tableau 7 mesure ainsi l'occurrence de 3 événements : la pratique de la déposition, la fête du mariage et le mariage légal. Nous y avons également mentionné la proportion de mariages pour lesquels les relations entre les lignages (à l'occasion de la demande d'accord ou de la conciliation suivant l'enlèvement) se sont réalisées en recourant aux médiateurs traditionnels, les hommes de caste (forgerons et griots). Cette médiation ne semble pas remise en question, elle concerne environ 6 mariages sur 10.

En revanche, des changements sensibles sont survenus dans la formalisation qui marque le terme de la procédure matrimoniale.

Même en cas de procédure traditionnelle, le rapt (enlèvement) de la jeune fille était de règle pour signifier, rituellement, la fin des fiançailles. La jeune fille était alors « déposée » dans une famille de confiance, le temps (de l'ordre d'un mois) de derniers conciliabules entre les familles et d'organiser la « fête de la fiancée » qui rendra publique son changement de statut. Ces deux étapes étaient associées à la quasi-totalité (9 sur 10) des premiers mariages féminins, même en cas d'enlèvement sans accord préalable de la famille de la fille, jusqu'aux générations nées à la fin des années cinquante. Depuis elles ont connu une baisse rapide : 30 % des mariages conclus par les hommes nés en 1970-74 n'ont pas donné lieu à une déposition et plus de 40 % n'ont pas été fêtés. Une proportion considérable d'individus débute à présent leur vie conjugale sans qu'aucune cérémonie publique n'ait sanctionné l'union.

⁹ Sans commune mesure avec les compensations matrimoniales observées dans d'autres populations africaines qui peuvent se compter en centaines de milliers de francs CFA. Voir par exemple Enel et al., 1994 ; Guigou, 1992 ; Isiugo-Abanihe, 1994 ; Locoh, 1994 ; Nagashima, 1987.

Tableau 7
Médiation et sanction sociale de l'union
 Premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire

	Génération			
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74
Proportion (%) de mariages médiatisés par un homme de caste	57	55	56	74
Proportion (%) de mariages avec déposition	93	91	85	71
Proportion (%) de mariages ayant donné lieu à une fête	93	94	73	56
Proportion (%) de mariages ayant donné lieu à un mariage légal	31	29	18	29
<i>Effectifs</i>	30	35	41	35
Source : enquête biographique, hommes non célibataires enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995 ou 2000)				

Ce recul de la fête du mariage au village ne s'est pas traduit par un recours plus important aux institutions publiques. Le mariage civil, souvent enregistré plusieurs années après la mise en union, ne concerne qu'une minorité de couples.

La baisse récente, mais spectaculaire, de la formalisation des unions est probablement révélatrice de changements profonds dans l'institution matrimoniale. Celle-ci est travaillée depuis longtemps par une redistribution des compétences dans le champ matrimonial et par une redéfinition des modalités de la mise en union, comme en attestent les changements perceptibles dans la plupart des composantes des processus, mais jusque-là la formalisation restait de mise : les responsables familiaux ont accepté l'intervention croissante des intéressés dans le choix de leur conjoint, ils ont consenti à revoir à la baisse leurs exigences en terme de prestations, mais ils ont longtemps réussi à maintenir la structure formelle des procédures et à en assurer la mise en œuvre (Hertrich, 1996, 1997b). Les évolutions récentes laissent à penser que cette gestion formelle est également en train de leur échapper.

d. Une diminution continue de la durée du processus

Une dernière illustration de l'assouplissement des contrôles matrimoniaux est donnée par l'évolution de la durée du processus matrimonial (tableau 8). Les processus de 3 ans et plus, autrefois majoritaires, sont devenus exceptionnels (10 % contre plus de 60 %) : deux hommes sur trois, au sein des générations 1970-74 auront épousé une femme célibataire en contournant la mise en place d'une procédure matrimoniale ou en se limitant à un processus de moins d'un an. La diminution du temps d'attente pour accéder à une femme se perçoit quelle que soit l'échelle à laquelle on se situe : que l'on considère les seuls mariages ayant donné lieu à la mise en place d'une procédure formelle, l'ensemble des premiers mariages conclus avec une femme célibataire, ou que l'on y ajoute les premières unions conclues avec une femme veuve ou divorcée (plus fréquentes chez les anciennes générations et dont la durée de processus est nulle par définition), le temps moyen investi dans la procédure du premier mariage varie du simple au triple entre les générations extrêmes.

Tableau 8
Durée du processus matrimonial
 Premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire

	Génération			
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74
Répartition (%) des mariages selon la durée du processus				
- pas de processus avec accord initial de la famille de la fille	10	17	29	37
- moins d'1 an	10	9	15	26
- 1 an	3	14	22	17
- 2 ans	13	23	10	9
- 3 et plus	64	37	24	11
	100	100	100	100
Durée moyenne sur :				
- les processus engagés avec l'accord de la famille de la fille	3,7	2,8	2,1	1,3
- l'ensemble des mariages conclus avec une femme célibataire	3,3	2,4	1,5	0,9
- l'ensemble des mariages conclus avec une femme célib. ou non	2,1	1,6	1,3	0,7

Source : enquête biographique, hommes non célibataires enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995 ou 2000)

Mais la diminution du temps consacré à l'organisation formelle du premier mariage des jeunes traduit-il réellement un désinvestissement des familles de la sphère matrimoniale : les processus associés à la première unions sont-ils moins fréquents, moins codifiés et plus courts parce que les responsables familiaux laissent, plus qu'avant, les intéressés élaborer eux-mêmes leur projet matrimonial ou parce qu'ils sont de moins en moins aptes à faire aboutir les projets qu'ils ont initiés ?

Un moyen d'en discuter est de s'intéresser non seulement à la procédure associée au premier mariage mais à l'ensemble des procédures mises en place, qu'elles aient aboutis au mariage ou qu'elles aient été rompues avant la conclusion de l'union.

3. La dynamique matrimoniale pré-conjugale

Les parcours suivis par les hommes avant leur premier mariage peuvent être divers et complexes. Certains peuvent débiter leur vie conjugale sans avoir engagé aucune procédure de fiançailles, en épousant une femme veuve ou divorcée, ou encore en accédant à une femme célibataire suite à un enlèvement. D'autres peuvent poursuivre plusieurs processus (avec des femmes différentes) simultanément. De plus le premier mariage d'un homme ne signifie pas forcément la fin des engagements matrimoniaux : des projets matrimoniaux initiés en situation de célibat peuvent se solder (par une rupture ou un mariage polygamique) après le mariage tandis que de nouveaux peuvent être engagés. En fonction de ces différents paramètres, de nombreux scénarios sont possibles.

Différents indicateurs portant sur cette « vie matrimoniale pré-conjugale » sont donnés au tableau 9. Rappelons que les indicateurs relatifs aux générations récentes sont à considérer avec prudence, l'ensemble de leurs membres n'étant pas encore mariés au moment de l'enquête.

Tableau 9

L'expérience matrimoniale pré-conjugale : procédures engagées, rupture de processus et itinéraires suivis

HOMMES

	Génération			
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74
Répartition (%) des ho. selon le nb. de procédures (ttes issues)				
- 0	17	17	23	31
- 1	60	57	64	59
- 2 et plus	23	26	13	10
	100	100	100	100
Répartition (%) des hommes selon le nb. de procédures rompues				
- 0	66	53	74	74
- 1	28	36	26	26
- 2 et plus	6	12	0	0
	100	100	100	100
Répartition (%) des hommes selon le nombre de procédures ayant abouties au mariage				
- 0	36	42	36	48
- 1	58	58	64	52
- 2	6	0	0	0
	100	100	100	100
Nombre moyen de procédures :				
- toutes issues	1,1	1,2	0,9	0,8
- ayant abouti au mariage	0,7	0,6	0,6	0,5
- rompues	0,4	0,6	0,3	0,3
Proportion (%) de procédures ayant donné lieu à une rupture	37	52	29	33
Itinéraires				
- la 1 ^{ère} procédure a abouti au 1 ^{er} mariage	43	38	49	40
- la 1 ^{ère} procédure n'a pas abouti au 1 ^{er} mar., celui-ci résulte d'une proc. ultérieure	17	19	13	12
- la 1 ^{ère} procédure n'a pas abouti au 1 ^{er} mar., celui-ci ne résulte pas d'une procédure	23	26	15	17
- aucune procédure n'a été engagée avant le premier mariage	17	17	23	31
	100	100	100	100
Âge médian :				
- au début du 1 ^{er} processus (ou, à défaut, au 1 ^{er} mariage)	18,4	18,9	18,6	20,9
- au début du 1 ^{er} processus associé au 1 ^{er} mariage (ou, à défaut, au 1 ^{er} mariage)	22,4	21,6	18,8	21,9
- au 1 ^{er} mariage	23,1	22,4	21,0	22,7
<i>Effectifs</i>	47	53	47	42
* Procédures ayant débuté avant le premier mariage de l'homme et dont l'engagement a été signifié par l'accord de la famille de la fille.				
Source : enquête biographique, hommes non célibataires enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995 ou 2000)				

FEMMES

	Génération			
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74
Répartition (%) des femmes selon le nombre de procédures (toutes issues)				
- 0	19	24	20	32
- 1	72	60	72	65
- 2 et plus	9	16	8	3
	100	100	100	100
Proportion de femmes ayant connu au moins				
- une procédure rompue	20	25	23	21
- une procédure ayant abouti au mariage	67	65	66	50
Nombre moyen de procédures :				
- toutes issues	0,9	0,9	0,9	0,7
- ayant abouti au mariage	0,7	0,6	0,7	0,5
- rompues	0,2	0,3	0,2	0,2
Proportion (%) de procédures ayant donné lieu à une rupture	28	30	26	29
Itinéraires				
- la 1 ^{ère} procédure a abouti au 1 ^{er} mariage	61	54	57	47
- la 1 ^{ère} procédure a échoué, le 1 ^{er} mar. résulte d'une proc. ultérieure	5	11	8	3
- la 1 ^{ère} procédure a échoué, le 1 ^{er} mar. ne résulte pas d'une procédure	15	11	15	18
- aucune procédure n'a été engagée	19	24	20	32
	100	100	100	100
Âge médian :				
- au début du 1 ^{er} processus (ou, à défaut, au 1 ^{er} mariage)	15,4	15,8	15,2	15,8
- au début du 1 ^{er} processus associé au 1 ^{er} mariage (ou, à défaut, au 1 ^{er} mariage)	16,3	16,6	16,6	16,3
- au 1 ^{er} mariage	18,0	18,0	17,8	17,5
<i>Effectifs</i>	54	57	61	34
* Procédures dont l'engagement a été signifié par l'accord de la famille de la fille.				
Source : enquête biographique, hommes non célibataires enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995 ou 2000)				

Les résultats confirment le désengagement des familles dans l'organisation de la mise en union de leurs membres. Le nombre de procédures matrimoniales formalisées que les lignages ont engagées pour chercher une première épouse à leurs membres a baissé de 25 % entre les générations nées avant 1960 et les suivantes. La proportion d'hommes n'ayant connu aucune procédure avec une femme célibataire a quasiment doublé entre les générations anciennes (17 %) et les plus jeunes (31 %). Cette évolution prend d'autant plus de relief qu'elle est allée de pair avec une représentation croissante des femmes célibataires parmi les premières épouses des hommes : le recrutement sur le marché matrimonial autrefois le plus contrôlé échappe de plus en plus à l'autorité des familles.

Cet affaiblissement de l'intervention familiale dans la formation des couples se traduit principalement par une simplification des itinéraires d'entrée en union des hommes. Dans les générations anciennes, il était relativement fréquent (25 %) que les familles engagent plusieurs procédures (simultanées ou successives) pour assurer une première épouse célibataire à leurs membres ; cette démarche est devenue beaucoup plus rare dans les jeunes générations (10 % d'hommes concernés). En revanche, la proportion d'hommes pour lesquels

une seule procédure a été mise en place est restée stable, de l'ordre de 60 %. Même si le risque de rupture de la procédure n'a pas marqué d'augmentation évidente (le taux d'échec est d'environ un tiers), la raréfaction des hommes ayant connu plusieurs procédures se traduit par une expérience moins fréquente de la rupture chez les jeunes générations (un quart des hommes nés à partir de 1960 sont touchés contre 40 % de leurs aînés).

Cette complexité des procédures d'entrée en union était certainement une dimension importante du contrôle matrimonial exercé par les familles : compte tenu de la formalisation des procédures mais aussi de l'incertitude pesant sur l'issue d'une procédure engagée, il était quasiment impossible pour un jeune homme d'accéder à une jeune femme sans passer par sa famille. La gestion matrimoniale était un champ de compétence trop complexe et trop spécialisé pour que les jeunes puissent s'en saisir, et ils en restaient à l'écart, se distrayant en « pratiquant la jeunesse », s'en remettant à leurs pères pour la recherche d'une jeune épouse, ou prospectant, si celle-ci tardait à venir, auprès des femmes déjà mariées qui, en divorçant, pourraient les épouser. La simplification de la pratique matrimoniale, dont attestent à la fois l'évolution des procédures formelles, la simplification des itinéraires pré-conjugaux et le recrutement croissant des premières épouses parmi les célibataires, apparaît ainsi non seulement comme l'expression de l'affaiblissement de l'autorité des lignages mais aussi comme l'un des fondements de cet affaiblissement. Si les jeunes n'ont plus besoin de recourir à la compétence de leur famille, celle-ci perd de sa nécessité et n'a plus lieu de s'exercer.

L'évolution du calendrier pré-conjugal fournit une autre illustration de la simplification et de l'efficacité croissante des modalités d'entrée en union. La durée de vie préconjugale, mesurée en différence entre l'âge médian à l'engagement de la première procédure (ou par le premier mariage en l'absence de procédure) et l'âge médian au premier mariage, a constamment baissé, passant de 4,7 ans à 1,8 ans. Ce resserrement a d'abord été associé à la baisse de l'âge au premier mariage des hommes puis, pour les générations nées en 1970-74, au recul de l'engagement de la première procédure. Il aurait été plus marqué encore si on avait exclu les mariages conclus avec une femme non célibataire (par définition avec une durée de procédure nulle) qui, plus tardifs et davantage représentés au sein des générations anciennes, réduisent la durée médiane du processus et augmentent l'âge au premier processus. Ce temps pré-conjugal, plus court, est aussi marqué par la place plus importante qu'y occupe le temps consacré au processus du premier mariage : de l'ordre de 15 % pour les générations nées avant 1945, il représente plus de 40 % chez les générations 1970-74.

Enfin, cette simplification du temps préconjugal suggère aussi le développement d'une nouvelle façon, plus personnalisée, de « prendre femme » où l'investissement matrimonial s'oriente vers une partenaire privilégiée, plus librement et plus souvent épousée. Si tel est le cas, il y a tout lieu de penser que les rapports au sein du couple s'en trouveront eux-mêmes transformés.

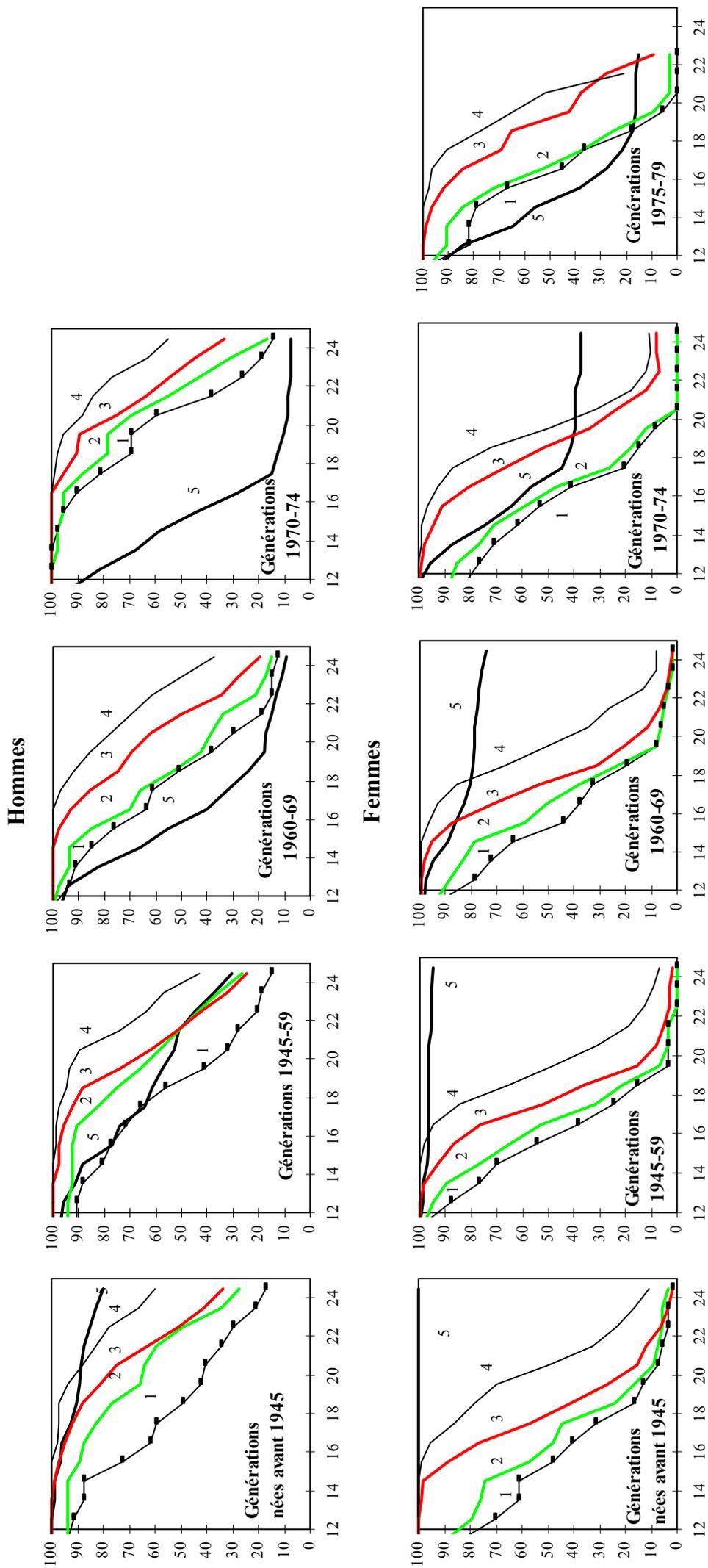
Le temps pré-conjugal des femmes présente une structure moins complexe que celui des hommes : les procédures multiples et les processus rompus y sont moins fréquents. Cette différence n'est pas étonnante en soi. À l'image du mécanisme de la polygamie, les hommes recrutent leurs épouses dans des générations plus jeunes et plus nombreuses que les leurs, il sont donc à même d'engager des processus avec plusieurs femmes, chacune d'entre elle étant liée à un seul homme. La tendance, proche de la stabilité, observée du côté des femmes, nous

semble en revanche plus discutable. Comme on l'a dit déjà en traitant des processus associés au premier mariage, les femmes des générations anciennes (au sein desquelles les différences avec les indicateurs issus des déclarations des hommes sont les plus marquées, alors qu'elles s'estompent pour les générations récentes) semblent donner une image plus partielle de leur vie matrimoniale. Cette situation pourrait résulter, comme le suggèrent les résultats d'une double collecte (Hertrich, 1996, 1997a), de leur implication moindre dans la pratique matrimoniale conduisant à une connaissance plus faible des processus par lesquelles elles ont été promises et, en conséquence, à une sous-déclaration des processus rompus et à une sous-estimation de la durée et des composantes des procédures ayant conduit au mariage. La qualité des déclarations serait meilleure chez les jeunes générations, davantage associées à la préparation de leur entrée en union. Si cette hypothèse est exacte, alors il est vraisemblable que l'engagement des premières procédures ait été plus précoce pour les générations anciennes que ne le suggèrent nos données et ainsi qu'un recul du calendrier pré-conjugal associé à un raccourcissement de la durée de la vie préconjugale et à une stabilité de l'âge au premier mariage se soit produit jusqu'aux générations féminines nées avant 1970. Une telle évolution serait cohérente avec la tendance relevée chez les hommes. Elle serait également conforme à l'évolution des contrôles familiaux qui laissent, on l'a vu, une place plus importante à l'expression des intéressés : le report des engagements jusqu'à ce que la jeune fille soit à même de participer à la décision s'inscrirait logiquement dans cette tendance...

IV. TRAJECTOIRES DE JEUNESSE

Simplification des étapes d'entrée dans l'union, développement de la mobilité : l'expérience de la jeunesse s'est considérablement modifiée au fil des générations. Pour avoir une vue d'ensemble sur la remodelage des trajectoires d'entrée dans l'âge adulte, nous avons mis en correspondance les calendriers des différents événements : la première migration de travail, les étapes de l'entrée en union (premier processus, processus associé au premier mariage, premier mariage) auxquelles nous avons ajouté la naissance du premier enfant. La figure 4 représente les courbes de survie des tables des différents événements, le tableau 10 donne la durée moyenne vécue avant l'expérience de chacun des événements parmi les 13 années de vie allant de l'année du 12^e à celle du 24^e anniversaire (inclusive), l'échelonnement des étapes d'entrée dans l'âge adulte (associée à ce tableau) est situé par rapport au premier mariage à la figure 5.

Figure 4
L'expérience des différents étapes marquant le passage à l'âge adulte :
1^{ère} migration de travail, 1^{er} processus, processus associé au 1^{er} mariage, 1^{er} mariage et 1^{ère} naissance.
 Proportion (%) d'individus n'ayant pas encore vécu l'événement selon l'âge
 (données de la table)



1. 1^{ère} migration de travail ; 2. 1^{er} processus matrimonial (ou, à défaut, mariage) ;
3. processus associé au 1^{er} mariage (ou, à défaut, 1^{er} mariage) ; 4. 1^{er} mariage ; 5. 1^{ère} naissance vivante.

Tableau 10

Échelonnement des étapes marquant le passage à l'âge adulte :
1^{ère} migration de travail, 1^{er} processus, processus associé au 1^{er} mariage, 1^{er} mariage et 1^{ère} naissance.
 Répartition des 13 années allant de l'année du 12^e anniversaire à celle du 24^e anniversaire
 selon l'occurrence des différents événements.

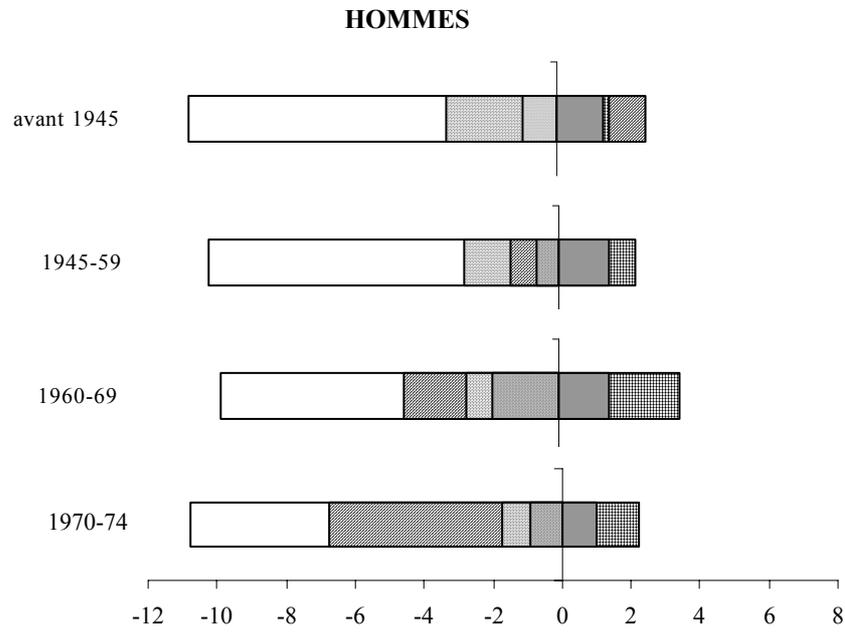
	Génération			
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74
HOMMES				
Nombre d'années passées avant l'événement, parmi les 13 années de vie allant de l'année du 12^e à celle du 24^e anniversaire				
- 1 ^{ère} migration de travail	12,0	8,6	5,2	4,0
- 1 ^{er} processus (ou, à défaut, 1 ^{er} mariage)	7,3	7,3	7,0	9,0
- processus associé au 1 ^{er} mariage	9,5	9,4	7,7	9,9
- 1 ^{er} mariage (a) ensemble des générations	10,5	10,0	9,5	10,8
- (b) enq. non cél. dont processus enregistrés	11,0	10,4	9,1	10,7
- naissance du 1 ^{er} enfant	11,8	11,4	11,0	11,8
Écart :				
- 1 ^{er} processus – 1 ^{er} mariage (b)	3,7	3,1	2,1	1,7
- processus du 1 ^{er} mariage – 1 ^{er} mariage (b)	1,5	1,0	1,4	0,8
- 1 ^{er} mariage (a) – 1 ^{ère} naissance	1,3	1,4	1,5	1,0
En % des 13 années de vie				
- 1 ^{ère} migration de travail	92	66	40	31
- 1 ^{er} processus (ou, à défaut, 1 ^{er} mariage)	56	56	54	69
- processus associé au 1 ^{er} mariage	73	72	59	76
- 1 ^{er} mariage (a) ensemble des générations	81	77	73	83
- (b) enq. non cél. dont processus enregistrés	85	80	70	82
- naissance du 1 ^{er} enfant	91	88	85	91
Écart :				
- 1 ^{er} processus – 1 ^{er} mariage	28	24	16	13
- processus du 1 ^{er} mariage – 1 ^{er} mariage	12	8	11	6
- 1 ^{er} mariage – 1 ^{ère} naissance	10	11	11	8
I. FEMMES				
Nombre d'années passées avant l'événement, parmi les 13 années de vie allant de l'année du 12^e à celle du 24^e anniversaire				
- 1 ^{ère} migration de travail	13,0	12,6	10,8	7,3
- 1 ^{er} processus (ou, à défaut, 1 ^{er} mariage)	4,1	4,3	4,2	3,9
- processus associé au 1 ^{er} mariage	4,9	4,9	4,9	4,4
- 1 ^{er} mariage (a) ensemble des générations	6,8	6,3	6,3	7,2
- (b) enq. non cél. dont processus enregistrés	6,8	6,8	6,4	6,2
- naissance du 1 ^{er} enfant	9,1	8,2	8,3	8,2
Écart :				
- 1 ^{er} processus – 1 ^{er} mariage (b)	2,7	2,1	2,0	1,8
- processus du 1 ^{er} mariage – 1 ^{er} mariage (b)	1,8	1,4	1,3	1,3
- 1 ^{er} mariage (a) – 1 ^{ère} naissance	2,3	1,9	1,9	1,0
En % des 13 années de vie				
- 1 ^{ère} migration de travail	100	97	83	56
- 1 ^{er} processus (ou, à défaut, 1 ^{er} mariage)	31	33	32	30
- processus associé au 1 ^{er} mariage	38	38	38	34
- 1 ^{er} mariage (a) ensemble des générations	52	48	49	55
- (b) enq. non cél. dont processus enregistrés	52	49	48	44
- naissance du 1 ^{er} enfant	70	63	64	63
Écart :				
- 1 ^{er} processus – 1 ^{er} mariage (b)	21	16	15	14
- processus du 1 ^{er} mariage – 1 ^{er} mariage (b)	14	11	10	10
- 1 ^{er} mariage (a) – 1 ^{ère} naissance	18	15	15	8

Du côté des hommes, ces indicateurs font clairement ressortir le recul de la période de jeunesse « inoccupée », du fait de l'extension des migrations de travail. Chez les générations anciennes, l'engagement du premier processus était le premier événement à intervenir et plus de la moitié des 13 années de jeunesse considérée (13-24 ans) étaient « inoccupées ». Les jeunes générations ne passent plus que 4 ans de cette période (soit un tiers de sa durée) avant de vivre leur premier événement, la migration de travail. Dans le même temps, la durée de la période de jeunesse consacrée aux affaires matrimoniales s'est resserrée, passant de 3,7 ans à 1,7 ans en moyenne. Le calendrier d'engagement de la première procédure s'est progressivement rapproché de celui du processus associé au premier mariage et de celui de l'entrée en union. Les 3 calendriers sont très proches pour les générations récentes et complètement dissociés de celui de la première migration. Sur les 13 années considérées, 3 années environ se situent après l'acquisition du plus important sans doute des attributs de l'âge adulte, celui du statut d'homme marié. L'accès à la paternité intervient 1 à 1,5 ans plus tard.

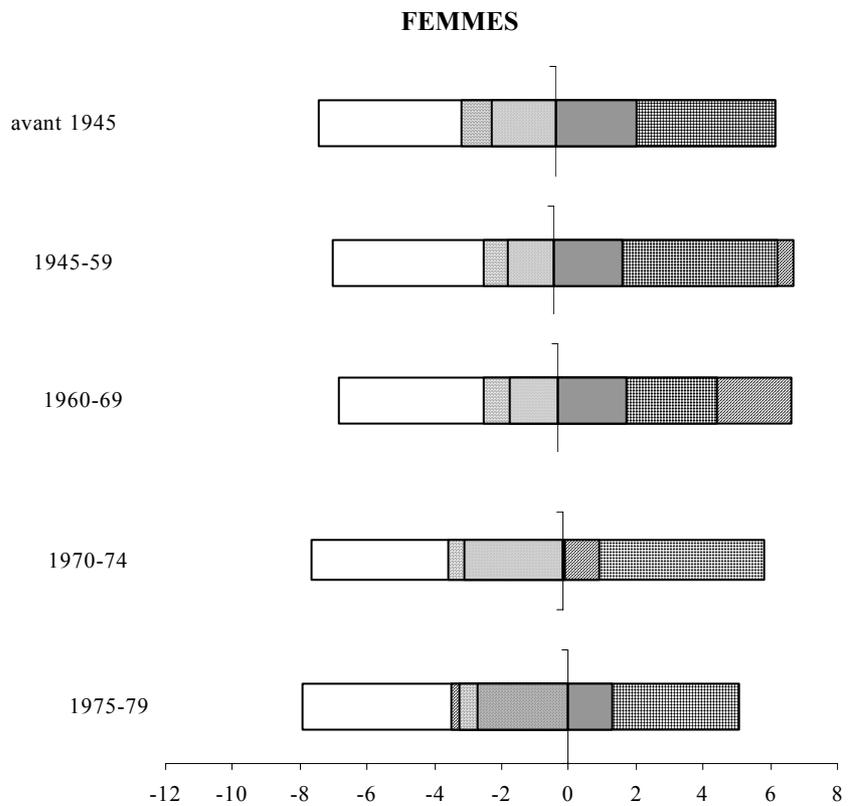
L'importance des migrations de travail comme élément de restructuration des trajectoires ressort également très nettement du côté des femmes, mais il faut attendre les générations 1975-79 pour qu'elles apparaissent comme le premier événement de la jeunesse. Nous ne nous attarderons pas sur le temps pré-conjugal des femmes, dont l'évolution est plus difficile à cerner, en raison de l'incertitude attachée aux données. On peut remarquer cependant qu'en dépit d'un rapprochement des itinéraires des hommes et des femmes, en particulier de leur expérience migratoire, le temps de jeunesse passée par les femmes avant leur entrée en union reste beaucoup moins long que celui des hommes. Elles restent bien plus que les hommes soumises aux impératifs de la reproduction. Sur les 13 années de vie (12-24 ans), les femmes en passent la moitié en situation d'épouse et plus du tiers en tant que mère, contre des valeurs de l'ordre de 30 % et 10 % respectivement pour les hommes.

Figure 5

Échelonement des étapes marquant le passage à l'âge adulte :
1^{ère} migration de travail, 1^{er} processus, processus associé au 1^{er} mariage, 1^{er} mariage et 1^{ère} naissance.
 Répartition des 13 années allant de l'année du 12^e anniversaire à celle du 24^e anniversaire
 selon l'occurrence des différents événements. Les événements sont situés par au 1^{er} mariage



en différence d'années par rapport au mariage



□ Aucun événement ▨ 1^{ère} mig. de travail ▩ 1^{er} processus ▪ proc. 1^{er} mariage ▫ 1^{er} mariage ▬ 1^{ère} n

POUR CONCLURE...

Chez les générations anciennes, la jeunesse se passait au village et correspondait à une période de distractions, sans responsabilité. Leur vie matrimoniale future s'y préparait cependant activement mais c'étaient les responsables familiaux qui s'en chargeaient. Les intéressés eux-mêmes ne s'en préoccupaient pas et, l'auraient-ils voulu, que cela leur aurait été bien difficile. Les procédures étaient complexes et pas toujours faciles à conclure ; la compétence des aînés était quasiment incontournable pour épouser une jeune femme.

En l'espace d'une cinquantaine d'années, cette gestion du temps de jeunesse s'est complètement transformée. La vie des jeunes ne se passe plus qu'en partie au village, les migrations de travail sont devenues un élément incontournable du passage à l'âge adulte. La quasi-totalité des jeunes générations ont vécu une partie de leur adolescence en ville, confrontés à des milieux socio-culturels et à un mode de vie différents de leur milieu d'origine. L'organisation de l'entrée en union s'est également considérablement modifiée. Les responsables familiaux continuent à organiser des mariages, mais ils le font moins systématiquement et moyennant des procédures matrimoniales beaucoup plus souples. Leur intervention a perdu de sa nécessité : les jeunes hommes peuvent espérer trouver une jeune épouse sans recourir à la compétence des « vieux », en contournant les procédures régulières d'accès aux femmes. Ils sont d'ailleurs de plus en plus nombreux à débiter leur vie conjugale avec une femme également célibataire.

Cette évolution s'est faite en deux temps, s'articulant à la fin des années quatre-vingt (générations 1960-69).

La première période est marquée par l'essor des migrations de travail des jeunes hommes, sans changement perceptible du côté des femmes. Dans le même temps, le contrôle exercé par les familles sur l'entrée en union des jeunes s'est assoupli : les processus matrimoniaux se sont raccourcis, les prestations traditionnelles se sont allégées, l'initiative des unions s'est resserrée autour de l'intéressé et de ses proches parents. Cet assouplissement s'est accompagné d'une baisse de l'âge au premier mariage des hommes. Il n'a pas correspondu en revanche à une remise en cause de l'organisation formelle des mises en union : les procédures matrimoniales restent codifiées et mises en œuvre par les responsables familiaux. Les rapports entre sexes et générations ne sont pas fondamentalement remis en cause.

Depuis les années quatre-vingt-dix, le changement paraît beaucoup plus profond. Cette période, marquée par le développement des migrations de travail des jeunes filles, correspond aussi à un relâchement plus marqué de la gestion des mariages par les familles. L'évolution des composantes des procédures matrimoniales, déjà engagée dans la période précédente, se poursuit, mais l'intervention des lignages dans leur mise en œuvre formelle se trouve remise en cause. Un nombre croissant de mariages se concluent désormais en contournant l'ordre des procédures et près de la moitié des enquêtés des jeunes générations ont débuté leur vie conjugale sans que l'union ait été sanctionnée par une cérémonie publique. Ce désengagement des contrôles matrimoniaux se traduit aussi par une simplification et un raccourcissement de la vie matrimoniale pré-conjugale : les familles engagent moins de procédures pour chercher une épouse à leurs membres, les itinéraires complexes disparaissent et l'expérience de la

rupture de processus devient plus rare. Enfin, l'âge au premier mariage devient plus tardif pour les deux sexes.

On a donc bien l'impression que les familles se retirent de leur champ de compétence traditionnel, la formation des couples. Pour les jeunes, les générations passées ne sont plus un référent nécessaire pour débiter la vie conjugale. La communauté villageoise a également cessé d'être le cadre exclusif de la vie de jeunesse. Celle-ci se déroule maintenant dans des contextes plus diversifiés, avec une confrontation avec des modes de vie différents du milieu d'origine.

Ces évolutions sont-elles associées à un rapprochement des expériences et des statuts des jeunes hommes et des jeunes filles ? Sont-elles porteuses de changements dans les rapports entre sexes dans la vie conjugale ?

Formellement, le développement des migrations féminines ressemble bien à une reproduction, décalée dans le temps, de l'essor des migrations masculines. Et on peut penser que la pratique de la mobilité conduit les deux sexes à des expériences proches, susceptible de servir à la construction d'une « culture de jeunesse » partagée, même si elle n'est pas vécue ensemble (à la différence de la jeunesse au village). Pourtant, ces déplacements s'avèrent très différents pour les deux sexes dans leurs caractéristiques (lieu, activité) mais aussi dans leur rapports à l'espace familial. Les migrations masculines, même si elles sont essentiellement d'initiative individuelle, s'intègrent encore assez bien dans l'ordre familial existant. Qu'il s'agisse de migrations de gardiennage chez les Peuls, ou de migrations à destination urbaine, elles permettent une diversification des revenus pour le bénéfice de l'économie domestique. Elles ne remettent pas foncièrement en question l'organisation familiale et le rapport entre générations. Les migrations féminines pourraient avoir une dimension plus subversive. Réalisées bien plus souvent sans l'accord du responsable familial (« en cachette »), elles répondent très explicitement à des attentes individuelles et leur bénéfice, même modeste, n'est jamais versé au profit de la famille. Les responsables institutionnels maliens perçoivent, faits divers à l'appui, ces migrations des jeunes filles comme un problème de société, associé aux abus de leurs employeurs, aux risques de grossesse préconjugale et de sexualité non protégée. C'est bien la perte de contrôle sur la sexualité des filles qui fait peur. Mais en ville les jeunes filles acquièrent aussi un capital matériel et symbolique, qui les valorisent à leur retour au village, auprès de leurs pairs mais aussi auprès des jeunes hommes. Elle s'imposent désormais de manière plus personnelle. Enfin, l'expérience du rapport aux autres hors des cadres codifiés du village peut forger une compétence et un esprit critique qui pourra s'exercer dans le cadre conjugal qu'elles seront amenées à investir à leur retour.

Références citées

- ALMEIDA-TOPOR D., COCQUERY-VIDROVITCH, GOERG O., GUITART F., (Eds), 1993. – *Les jeunes en Afrique*. – Paris, L’Harmattan
- ANTOINE Philippe, OUEDRAOGO Dieudonné, PICHÉ Victor (Eds), 1998. – *Trois générations de citadins au Sahel*. – Paris, L’Harmattan, 281 p.
- ANTOINE Philippe, RAZAFINDRAKOTO Mireille, François ROUBAUD, 2001a. - "*Contraints de rester jeune ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo*", Louvain-la-Neuve, 18 pages (Communication aux Quatrièmes journées scientifiques du réseau démographie de l'Agence Universitaire de la francophonie (AUF), Jeunesses et vieillesse : quels défis pour les sociétés d'aujourd'hui et de demain ?, Louvain-la-Neuve, 29 mai-1^{er} juin 2001)
- ANTOINE Philippe, RAZAFINDRAKOTO Mireille, François ROUBAUD, 2001b. - "*L'approche biographique et ses potentialités pour l'analyse des systèmes de genre*", Abidjan, 21 p. (Communication au Colloque international "Genre, population et développement en Afrique", UESPA/INED, ENSEA; IFORD, Abidjan, 16-21 juillet 2001)
- ANTOINE Philippe et SOW Ousmane, 2000, - Rapports de genre et dynamiques migratoires. Le cas de l’Afrique de l’Ouest, Paris, pp. 143-159 in Michel BOZON et Thérèse LOCOH (dir.), *Rapports de genre et questions de population II Genre, population et développement* -, INED, 196 p. (Dossiers et Recherches N°85).
- BLEDSONE Caroline, COHEN Barney (eds), 1993. – *Social dynamics of adolescent fertility in sub-saharan Africa*. – Washington D.C., National Academy Press, 208 p.
- BOZON Michel, 1996, - "Voler de ses propres ailes. Comment l'on part de chez ses parents dans les années 1980", in : *Ménages, familles et solidarités dans les populations méditerranéennes. Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)*, p. 475-493 - Paris, AIDELF, 693 p. (N°7)
- CAPRON Jean, 1973. – *Communautés villageoises bwa. Mali - Haute Volta*. – Paris, Museum National d'Histoire Naturelle, 379 p. (Mémoires de l'Institut d'Ethnologie, IX, Tome I, fasc. 1).
- CAPRON Jean, 1988a. – *Sept études d'ethnologie bwa. Mali-Burkina Faso. 1957-1987*. – Tours, Université François-Rabelais de Tours, 254 p. [Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie, n° I].
- CAPRON Jean, 1988b. – *Introduction à l'étude d'une société villageoise. 1955-1968*. – Tours, Université François-Rabelais de Tours, 354 p. (Mémoire du Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie, n° II).
- CHAMBOREDON Jean-Claude, 1985. – "Adolescence et post-adolescence : la « juvénisation ». Remarques sur les transformations récentes des limites et de la définition sociale de la jeunesse", in : A-M ALLEON *et al.*, *Adolescence terminée, adolescence interminable*, p. 13-28 - Paris, PUF
- DELAUNAY Valérie, 1994. – L'entrée en vie féconde, expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais. – Paris, Ceped, 326 p. (Les Études du Ceped, n°7).
- ENEL Catherine, PISON Gilles and LEFEBVRE Monique, 1994. – "Migration and marriage change : A case study of mlomp, a joola village in southern Senegal", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 92-116.– Oxford, Clarendon press, 326 p.

- GALLAND Olivier, 1991. – *Sociologie de la jeunesse. L'entrée dans la vie.* - Paris, Armand Colin (Collection U Sociologie)
- GAUTHIER Madeleine, 1997. – La migration et le passage à la vie adulte des jeunes d'aujourd'hui in Madeleine GAUTHIER (dir.), *Pourquoi partir ? La migration des jeunes d'hier et d'aujourd'hui*, pp. 105-130 - Sainte-Foy (Québec), 315 p.
- GUIGOU Brigitte, 1992. – *Les changements du système familial et matrimonial : Les Sérères Sine (Sénégal).* – Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 548 p. (Thèse de Doctorat en Anthropologie)
- HERTRICH Véronique, 1996. - *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali.* - Paris, Ceped, 548 p. (Les Études du Ceped n°14)
- HERTRICH Véronique, 1997a. - "Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions génésiques et matrimoniales dans une population du Mali ", *Population*, n°1, p. 45-62 [Version anglaise : HERTRICH Véronique, 1998. - "Are men's and women's answers to be equally trusted? A dual collection of birth and marriage histories in a population in Mali", *Population: An English Selection*, vol. 10, n° 2, p. 303-318]
- HERTRICH Véronique, 1997b – Les processus d'entrée en union des hommes, changements en cours chez les Bwa du Mali. in : *XXIIIe Congrès général de la population. Beijing, Chine, 11-17 octobre 1997. Contribution des chercheurs de l'INED*, p. 55-67 – Paris, INED, 178 p. (Dossiers et Recherches 69A) [Version anglaise : HERTRICH Véronique, 1997 – Changes in male processes toward first marriage: a case study in Mali's bwa country. in : *XXIIIrd General Population Conference. Beijing, China, 11-17 october 1997. Participation of Ined Researchers in the Conference*, p. 55-67 – Paris, INED, 180 p. (Dossiers et Recherches 69B)]
- HERTRICH Véronique, 2001a. – *Suivre les groupes domestiques au fil des recensements : une expérience en milieu rural au Mali, 1976-1999* – Paris, Ined, 19 p. [Communication préparée pour le Quatrième Atelier du projet sur l'Analyse des recensements africains (ACAP), *Mutations sociales et démographie de l'Afrique : Enseignements tirés de l'analyse des données des recensements*, Dakar, 15-18 janvier 2001]
- HERTRICH Véronique, 2001b. – *Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Un premier bilan des tendances de l'entrée en union au cours des 40 dernières années* – Paris, Ined, 38 p. [Communication préparée pour le Colloque international "Genre, population et développement en Afrique", INED-ENSEA-IFORD-UEPA, Abidjan, 16-21 juillet 2001]
- HERTRICH Véronique et LOCOH Thérèse, 1999 – *Rapports de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement.* – Liège, UIESP, 62 p. [Série "Gender in Population Studies", éditée par Antonella Pinnelli]
- INSEE, 1997, - *Trajectoires des jeunes : distances et dépendances entre générations*, (n° spécial de *Économie et statistique*, n°304-305).
- ISIUGO-ABANIHE Uche, 1994. – "Consequences of bridewealth changes on nuptiality patterns among the ibo of Nigeria", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 74-91.– Oxford, Clarendon press, 326 p.
- LOCOH Thérèse, 1994. – "Social change and marriage arrangements : New types of union in Lomé, Togo", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 215-230.– Oxford, Clarendon press, 326 p.
- LOCOH Thérèse, 1996. – "Les facteurs de la formation des couples", in : *Démographie :*

- analyse et synthèse. Causes et conséquences des évolutions démographiques*, p. 49-88 – Rome et Paris, Ceped/DSD, 407 p. (Actes du séminaire de Sienne, 22-24 avril 1996 : volume 2).
- MAIR Lucy, 1974. – *Le mariage. Étude anthropologique*. – Paris, Petite Bibliothèque Payot, 235 p.
- NAGASHIMA Nobuhiro, 1987. – "Aspects of change in bridewealth among the Iteso of Kenya", in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éds.), *Transformations of african marriage*, p. 183-198. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- SAUVAIN-DUGERDIL Claudine et DIENG Abdoul Wahab, 2001, - Le genre de la "nouvelle culture-jeunes". Outils d'analyses et hypothèses de travail élaborées sur la base d'une étude exploratoire au Mali. – Abidjan, 19 p. (communication au Colloque international "Genre, population et Développement en Afrique", Abidjan, 15-19 juillet 2001)
- TABET Paola, 1985. – "Fertilité naturelle, reproduction forcée", in : Nicole-Claude MATHIEU (textes réunis par), *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*, p. 61-146. – Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 247 p. (Cahiers de l'Homme MCMLXXXV)
- VILLENEUVE-GOKALP Catherine, 1996, - "Faux départs et soutien familial", in : *Ménages, familles et solidarités dans les populations méditerranéennes. Séminaire international d'Aranjuez (27-30 septembre 1994)*, p. 495-504 - Paris, AIDELF, 693 p. (N°7)
- WESTOFF Charles F., BLANC Ann K. et Laura NYBLADE, 1994.- "Marriage and entry in parenthood", *Démographic and Health Surveys Comparative Studies*, Calverton, Maryland, Macro International Inc. n° 10, 41 p.

ANNEXE

**Caractéristiques des procédures matrimoniales :
premiers mariages des femmes conclu avec un homme célibataire**

	Génération			
	< 1945	1945-59	1960-69	1970-74
Mode d'accès à l'épouse				
Accord de la famille de la fille	69	64	74	58
Enlèvement (sans accord préalable)	31	36	26	42
	100	100	100	100
Répartition (%) des mariages selon l'identité du médiateur :				
- un homme de caste	59	57	64	56
- un membre du patrilignage de l'époux	20	24	24	41
- autre	21	19	12	3
	100	100	100	100
Prestations traditionnelles				
Répartition (%) des mariages selon le nombre d'années de travaux agricoles :				
0	51	48	45	44
1	14	25	33	36
2	6	25	19	16
3 et plus	29	2	3	4
	100	100	100	100
Nombre moyen d'années de travaux agricoles	1,3	0,8	0,8	0,8
Proportion (%) de mariages avec remise de céréales	57	52	50	35
Proportion (%) de mariages avec remise de céréales ou travaux agricoles	60	68	69	62
Prestations nouvelles				
Proportion (%) de mariages avec remise directe d'argent	9	23	53	54
Proportion (%) de mariages avec achat de bière de mil	0	24	20	4
Proportion (%) de mariages avec remise d'argent ou achat de bière de mil	9	30	56	54
Proportion (%) de mariages avec déposition	82	88	86	81
Proportion (%) de mariages ayant donné lieu à une fête	89	93	69	58
Proportion (%) de mariages ayant donné lieu à un mariage légal	11	40	25	8
Répartition (%) des mariages selon la durée du processus				
- pas de processus avec accord initial de la famille de la fille	31	36	26	42
- moins d'1 an	3	9	8	15
- 1 an	3	9	22	12
- 2 ans	14	25	19	8
- 3 et plus	49	21	25	23
	100	100	100	100
Durée moyenne sur :				
- les processus engagés avec l'accord de la famille de la fille	3,6	2,0	2,0	2,4
- l'ensemble des mariages conclus avec un homme célibataire	2,4	1,4	1,6	1,3
- l'ensemble des mariages conclus avec un homme célibataire ou non	2,3	1,3	1,4	1,3
<i>Effectifs</i>	35	44	36	26

Source : enquête biographique, femmes non célibataires enquêtées au titre de résidentes à l'un des passages (1987-89, 1995 ou 2000)